

GROUPE CANAM INC.

NOTICE ANNUELLE

Exercice clos le 31 décembre 2004

Le 7 mars 2005

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1	CONSTITUTION
1.1	La Société..... 1
1.2	Filiales..... 1
2	DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS
2.1	Profil général..... 2
2.2	Développements au cours des trois derniers exercices financiers 3
2.3	Stratégie et nouvelles orientations 6
3	DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS
3.1	Profil général..... 8
3.1.1	Canam – Poutrelles et tablier métallique..... 11
3.1.2	Structal – Charpente lourde 13
3.1.3	Structal – Ponts..... 14
3.1.4	Hambro – Systèmes de planchers de béton 15
3.1.5	Murox – Systèmes de bâtiments industriels 15
3.1.6	Murox – Systèmes de bâtiments multi-résidentiels..... 16
3.1.7	Solicor – Commercialisation de la technologie SPS 16
3.1.8	Technyx – impartition de ressources techniques..... 17
3.2	Autres activités..... 18
3.3	Politiques et considérations environnementales 19
3.4	Ressources humaines 20
3.5	Facteurs de risques..... 20
4	STRUCTURES DU CAPITAL
4.1	Description générale de la structure du capital 20
5	DIVIDENDE 24
6	MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES..... 25
7	ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS
7.1	Administrateurs..... 26
7.2	Dirigeants..... 27
7.3	Titres détenus..... 28
7.4	Interdiction d’opérations, faillites, amendes ou sanctions 29
7.5	Conflits d’intérêts..... 29
8	LITIGES EN COURS..... 29

9	MEMBRES DE LA DIRECTION ET D'AUTRES PERSONNES INTERRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES	
9.1	Vente de Manac	30
9.2	Placement dans Finloc inc.....	31
10	AGENTS DE TRANSFERT ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES	31
11	CONTRATS IMPORTANTS	
11.1	Vente de Manac	32
11.2	Placement dans Finloc inc.....	32
12	INTÉRÊT DES EXPERTS	32
13	RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION	32
14	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.....	35
	ANNEXE « A » - Charte du comité de vérification.....	37

RUBRIQUE 1-- CONSTITUTION

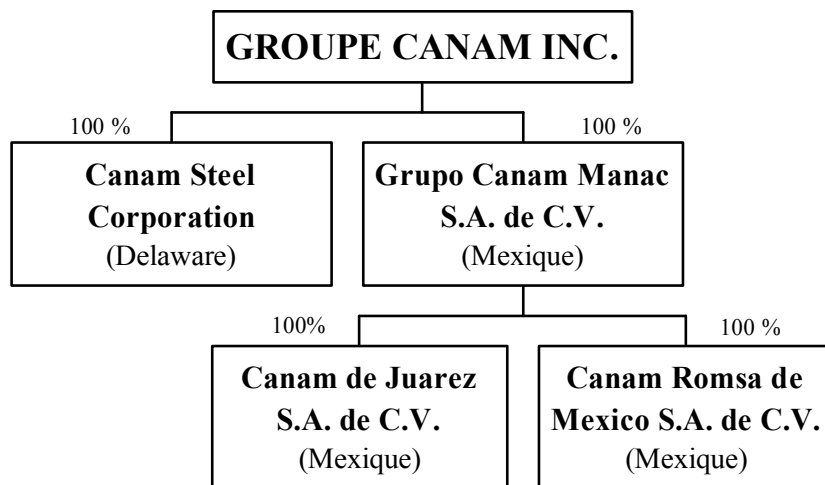
1.1 La Société

Groupe Canam inc. est issue de la fusion, le 1^{er} janvier 1997, de Le Groupe Canam Manac inc. et de sa filiale Gestion 11535 inc., sous le régime de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies (Québec). Le 1^{er} janvier 2005, Le Groupe Canam Manac inc. changeait son nom à Groupe Canam inc. (la « Société »). Ce changement de nom demeure conditionnel à la ratification des actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle et extraordinaire des actionnaires qui doit avoir lieu le 27 avril 2005.

Le siège social de la Société est situé au 11535, 1re avenue, bureau 500, Ville de Saint-Georges (Québec) G5Y 7H5.

1.2 Filiales

L'organigramme qui suit présente la Société et ses principales filiales. Pour les filiales, l'organigramme présente leur juridiction de constitution respective et le pourcentage de droits de vote détenus au 31 décembre 2004 (à l'exclusion de certaines filiales dont l'actif représente moins de 10 % de l'actif consolidé de la Société à cette date ou dont le produit d'exploitation ne représente pas plus de 10 % du produit d'exploitation consolidé de la Société).



RUBRIQUE 2 - DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL DES ACTIVITÉS

À moins que le contexte ou le texte ne dicte le contraire (i) Groupe Canam inc. et ses filiales sont ci-après désignées collectivement la « Société » et (ii) tous les montants en dollars mentionnés dans le présent document sont exprimés en dollars canadiens.

2.1 Profil général

Vue d'ensemble

La Société se spécialise dans la conception, la fabrication et la vente de produits de construction destinés à l'industrie de la construction multi-résidentielle, commerciale, industrielle et institutionnelle. La Société exploite 13 usines dont six au Canada, cinq aux États-Unis et deux au Mexique, et employait 2 897 personnes au 31 décembre 2004. Ses revenus proviennent d'une diversité de clients qui se trouvent principalement en Amérique du Nord.

Description sommaire des activités

Les activités de la Société sont exercées directement par celle-ci ou par l'entremise de ses filiales. Les secteurs d'activités de la Société sont répartis comme suit : CANAM – Poutrelles et tablier métallique Canada, CANAM – Poutrelles et tablier métallique États-Unis, STRUCTAL – CHARPENTE LOURDE, STRUCTAL – PONTS, HAMBRO – Systèmes de planchers en béton, MUROX – Systèmes de bâtiments industriels, MUROX – Systèmes de bâtiments multi-résidentiels, SOLICOR – Commercialisation de la technologie SPS et TECHNYX – Impartition de ressources techniques, et (ii) Grupo Canam Manac S.A. de C.V. (Mexique) et ses filiales en propriété exclusive. Les activités de la Société sont exercées au Canada par la Société et aux États-Unis par Canam Steel Corporation (« Canam Steel »). Au Mexique, les activités sont exercées par Grupo Canam Manac S.A. de C.V. (Mexique) et ses filiales en propriété exclusive. Aux États-Unis, Canam Steel exploite également les Systèmes de bâtiments SUN – Systèmes de bâtiment industrialisé.

CANAM est le premier fabricant de poutrelles d'acier en importance au Canada, avec une part de marché estimée à approximativement 77 %, et le deuxième fabricant de poutrelles d'acier en importance en Amérique du Nord, avec une part de marché estimée à approximativement 17 %. Canam est un des plus importants fabricants de poutrelles d'acier en importance aux États-Unis, avec une part de marché estimée à approximativement 11 %. Canam fournit au marché nord-américain un large éventail de produits de construction, incluant les poutrelles d'acier et le tablier métallique sous le nom Canam. Les fabricants de charpente d'acier utilisent largement les produits de la Société dans la construction industrielle, institutionnelle, commerciale et résidentielle.

STRUCTAL – CHARPENTE LOURDE conçoit et fabrique des composantes de charpente métallique lourde et est un fournisseur de charpente d'acier pour de nombreux projets de grande envergure en Amérique du Nord dans le secteur du bâtiment, y compris des complexes sportifs, des centres de congrès, des aéroports et des tours à bureaux.

STRUCTAL – PONTS est un fabricant de ponts et de plaques en acier pour le marché de l'Amérique du Nord.

MUROX conçoit, fabrique et commercialise des enveloppes de bâtiments préfabriqués en usine destinés aux marchés industriels, commerciaux et multi-résidentiels. Ces produits sont vendus

principalement dans le nord-est de l'Amérique du Nord généralement à des entrepreneurs, promoteurs et propriétaires de bâtiments.

HAMBRO conçoit, fabrique et commercialise des systèmes de planchers de béton pour les marchés résidentiels et multi-résidentiels de l'Amérique du Nord.

SOLICOR conçoit, fabrique et commercialise des produits employant la technologie SPS (Système de plaques sandwich) et utilisée, entre autres, dans la construction de tabliers de ponts, de produits maritimes et de gradins.

TECHNYX offre depuis ses bureaux au Canada, en Roumanie et en Inde des services d'impartition de ressources techniques de dessin d'ingénierie et d'usine aux membres du Réseau Acier Plus et à toute personne requérant de tels services. Également, ces deux bureaux répondent en large partie aux besoins internes des différentes unités d'affaires du secteur des produits de construction de la Société.

SUN est un fabricant de bâtiments à cadres rigides d'un étage destiné au marché commercial, industriel et institutionnel.

Les usines de Canam sont situées au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

2.2 Développements au cours des trois derniers exercices financiers

Les conditions ou les événements suivants ont eu une influence sur le développement général des activités au cours des trois derniers exercices financiers :

En juillet 2002, Financière Canam S.A.S, une filiale en propriété exclusive de la Société, concluait une entente avec International Protective Coatings Corp., une société contrôlée par monsieur Serge de Langsdorff, en vue de vendre une participation de 66 % des actions de Canam S.A., une filiale indirecte en propriété exclusive de la Société qui exploitait l'usine de fabrication de Niort en France. La Société a vendu sa participation de 66 % en deux temps, soit 49 % le 27 août 2002 et le solde de 17 % le 20 décembre 2002. La vente s'est faite en considération d'une somme symbolique de deux euros. Quant à son bloc restant de 34 %, la Société a une option de vente d'une durée de sept ans. Cette vente suivait la fermeture au mois d'avril 2002 de l'usine de Jarny, France, qui était exploitée par Canam Jarny SARL, une filiale indirecte en propriété exclusive de la Société. L'usine de Jarny était spécialisée dans la fabrication de pièces de chaudronnerie et de charpente métallique. La fermeture de Jarny et la vente d'une participation de 66 % dans les activités de Niort signifient le retrait pour la Société des activités de fabrication en France. Aux fins comptables de la Société, ces activités ont été déclarées comme abandonnées.

Également en juillet 2002, Steel Plus Limited (« Steel Plus »), une filiale en propriété exclusive de la Société, et Zamil Industrial Investment Company (« Zamil »), une société d'Arabie Saoudite, constituaient Canam Asia Limited (« Canam Asia »), une société d'Arabie Saoudite, dans laquelle Steel Plus a une participation de 35 %. Canam Asia exploite une usine de fabrication de poutrelles de moyenne et de courte portées ainsi que de poutrelles Hambro en Arabie Saoudite pour exportation principalement aux marchés du Moyen-Orient et de l'Afrique

du Nord. L'investissement de Steel Plus dans Canam Asia se chiffre à ce jour à environ 560 000 \$US. Cette association avec Zamil a permis à la Société d'exporter son savoir-faire en matière de fabrication de poutrelles et de s'associer à un groupe industriel bien implanté dans le marché de la construction d'acier au Moyen-Orient possédant l'expérience nécessaire pour prendre en charge les activités de fabrication et de commercialisation de Canam Asia.

En février 2003, monsieur Marc Dutil était nommé au poste de président et chef de l'exploitation de la Société. Marc Dutil est responsable de l'ensemble des activités du secteur des produits de construction. Cette nomination s'inscrivait dans le plan de relève de la haute direction de la Société mis en place par le comité des ressources humaines du conseil d'administration de la Société.

Avec l'objectif de recentrer ses activités de vente et fabrication de poutrelles et tablier au Canada où elle est un joueur dominant, la Société annonçait, en juillet 2003, la mise en vente de ses activités de fabrication de poutrelles d'acier et de tablier métallique aux États-Unis et au Mexique. Cette décision visait les sept usines de fabrication de poutrelles d'acier et de tablier métallique de la Société situées dans ces deux pays. Aux États-Unis, les principaux concurrents de la Société sont des fabricants intégrés qui, contrairement à Canam Steel, possèdent leurs moulins d'acier. Après avoir évalué les propositions d'achat pour ses usines américaines, la Société a décidé au printemps 2004 de poursuivre leur exploitation et de profiter de la remontée des prix de vente des produits d'acier aux États-Unis, annonçant cependant dans un premier temps une restructuration de ses activités américaines par la fermeture le 4 juin 2004 de son usine de Columbus, Ohio. La fermeture de l'usine de Columbus fut précédée en avril 2003 par celle de Lafayette dans l'État de l'Indiana. La baisse des commandes découlant du ralentissement économique aux États-Unis et la surcapacité de production dans la région du Midwest expliquent cette décision. Ayant réduit sa taille et ses coûts, Canam Steel tente dorénavant d'orienter davantage ses activités de fabrication de poutrelles d'acier et de structures de charpente dans les contrats complexes requérant un plus grand nombre d'heures de travail par tonne d'acier, niche où elle croit pouvoir se différencier de ses concurrents. La Société poursuit le plan de mise en vente des activités mexicaines.

Après avoir obtenu au mois de juin 2003 de la société Intelligent Engineering Holdings Limited (IE) une licence de fabrication et de commercialisation de la technologie SPS (Systèmes de plaques sandwich) en Amérique du Nord et dans les Caraïbes, la Société annonçait au mois de novembre 2003 avoir complété avec succès la construction d'un premier pont dont le tablier a été construit avec la technologie SPS, à Saint-Martin de Beauce. L'ajout de cette technologie à la liste de produits offerts par la Société s'inscrit dans la stratégie adoptée par la Société visant des applications à valeur ajoutée et ayant du potentiel de croissance à long terme. Cette technologie est utilisée notamment dans la construction de tabliers de ponts et de gradins de stades ainsi que pour d'autres applications en ingénierie civile. La plaque SPS est un produit structural constitué de deux plaques de métal jointes par un composé élastomère solidifié. Le produit permet de concevoir des structures simplifiées et plus légères qui assurent des réductions importantes de poids et qui diminuent conséquemment l'envergure et le coût total des infrastructures, tout en augmentant leur durée de vie.

En avril 2004, la Société annonçait l'adoption d'un nouveau plan stratégique ayant pour effet de concentrer exclusivement ses activités dans des secteurs reliés aux produits de construction. L'exécution de ce plan, qui vise à augmenter les perspectives de rentabilité de la Société, comportait une réorganisation au sein de l'entreprise. L'objectif de la Société est de concentrer ses activités dans des secteurs offrant rentabilité et croissance, tout en assainissant son bilan.

L'une des étapes importantes de la nouvelle orientation de la Société fût la mise en vente des activités du secteur des semi-remorques. À cet effet, le 28 juin 2004, la Société complétait la vente des actifs de sa division Manac et des actions de Manac Trailers USA, Inc., filiale américaine en propriété exclusive de la Société, à Manac inc., société dont les actionnaires étaient le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (40%), Société financière Bourgie (1996) inc. et Les Partenaires de Montréal, société en commandite, (40%) ainsi que Litud inc. (20%), une société contrôlée par M. Charles Dutil, président de la division et fils de M. Marcel Dutil, l'actionnaire majoritaire de la Société. La date effective de la vente est le 25 avril 2004. Le prix de vente de la transaction se chiffre à 66 511 000 \$, dont 58 541 635 \$ était payable comptant et le solde par l'émission par Manac inc. à la Société de 5 000 000 actions de catégorie C et de 2 969 365 actions de catégorie D du capital actions de Manac inc. Le montant de la transaction excluait les équipements, le terrain et la bâtisse de l'usine d'Orangeville, en Ontario, fermée à l'été 2003, qui demeurent la propriété de la Société. Un comité indépendant du conseil d'administration de la Société a statué que la considération offerte en vertu de cette transaction était équitable du point de vue financier pour la Société. Le comité indépendant s'est, entre autres, appuyé sur un avis sur le caractère équitable préparé par BMO Nesbitt Burns inc. Cette transaction est plus amplement décrite à la rubrique 9 « Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes » de la présente notice annuelle.

La décision de recentrer les activités de la Société dans le secteur des produits de construction signifie également la vente par la Société de sa division Industries Tanguay qui se spécialise dans la fabrication et la distribution d'équipements forestiers. Au terme d'une lettre d'intention signée avec Équipements Quadco inc. au mois de mars 2004, la Société, Équipements Quadco inc. et Trans-Gesco inc., une société affiliée à Équipements Quadco, transféreront une partie substantielle de leurs activités à Machineries Tanguay inc. En considération des actifs qu'elle transférera, la Société recevra une participation de 19% au capital actions de Machineries Tanguay inc. et des actions privilégiées rachetables sur une période déterminée. Cette transaction sera faite à la valeur comptable des actifs. Les actifs vendus sont les immobilisations, les matières premières, les produits en cours et les frais payés d'avance; les produits finis de la Société sont exclus de la vente. La Société envisage compléter cette transaction au cours du premier semestre de 2005. Aux fins comptables de la Société, les activités de la division Industries Tanguay ont été déclarées comme abandonnées.

De plus, une lettre d'intention a été signée pour la vente de l'usine de Monterrey au Mexique à un groupe d'investisseurs locaux. L'entente permettra à la Société de récupérer la valeur de ces actifs. La clôture de la transaction est prévue au cours du premier semestre de 2005 et est assujettie à un certain nombre de conditions. Le ralentissement de l'activité économique, les coûts de redressement et la radiation de crédits d'impôts futurs avaient entraîné de lourdes pertes à Monterrey en 2002 et 2003.

Dans le but d'assurer la rentabilité et la croissance à long terme du secteur des produits de construction, la Société annonçait également au mois d'avril 2004 la fermeture temporaire de l'usine de Laval en juillet 2004 ainsi que l'abolition d'une vingtaine de postes dans le segment Structal charpente lourde ainsi qu'au niveau corporatif aux États-Unis et au Canada. L'usine de Laval se spécialisait dans la fabrication de produits d'acier de charpente lourde.

2.3 Stratégie et nouvelles orientations

La Société a divisé en neuf segments ses activités de produits et services de construction : (a) CANAM – Poutrelles et tablier métallique Canada, (b) CANAM – Poutrelles et tablier métallique États-Unis, (c) STRUCTAL – Charpente lourde (d) STRUCTAL – Ponts, (e) HAMBRO – Systèmes de planchers de béton, (f) MUROX – Systèmes de bâtiments industriels (g) MUROX – Systèmes de bâtiments multi-résidentiels (anciennement « Expanpro »), (h) SOLICOR – Commercialisation de la technologie SPS et (i) TECHNYX – Impartition de ressources techniques. La Société innove en ajoutant des produits et des services émergents avec SOLICOR et TECHNYX. Pour 2004, la mise en application du plan stratégique s'est faite avec les ressources physiques existantes en limitant les dépenses en immobilisations et en lançant des initiatives de réduction de coûts.

La stratégie de la Société consiste à :

- i) maintenir sa position dans les marchés qu'elle domine en poursuivant une politique agressive de satisfaction de la clientèle et d'amélioration continue de ses produits existants;
- ii) exploiter son expertise de conception, de fabrication et de vente pour le marché nord-américain de la construction afin de croître et d'exploiter profitablement des marques de commerce reconnues telles Canam, Structal, Hambro et Murox; et
- iii) poursuivre son positionnement dans les marchés en émergence tel que l'Europe de l'Est, le Moyen-Orient et l'Inde, afin de bénéficier du leadership établi de la Société en matière de gestion des ressources humaines et des opportunités commerciales qui s'y retrouvent.

Canam poutrelles et tablier métallique Canada et Canam poutrelles et tablier métallique États-Unis visent à être reconnues comme les meilleurs concepteurs et fabricants de poutrelles d'acier et de composantes métalliques pour l'industrie de la construction en Amérique du Nord, en se distinguant par leur flexibilité, la qualité de leurs produits et leur service exceptionnel. Ces segments d'affaires visent à fournir les meilleurs produits, services et solutions dans tous les marchés de poutrelles de Canam. Au Canada, la couverture d'un large territoire, la rapidité de livraison et l'expertise technique de Canam lui permet de signer des ententes nationales avec des chaînes de magasins ou restaurants. Aux États-Unis, Canam cherche plutôt à orienter ses activités vers des contrats complexes requérant un plus grand nombre d'heures de travail par tonne d'acier. Canam croit qu'elle pourra ainsi se différencier de ses principaux concurrents qui sont propriétaires de moulins d'acier.

Dans le secteur de l'acier de charpente lourde, la stratégie de Structal consiste à mettre l'accent sur des projets complexes et de haute technicité tels les complexes sportifs, les centres de congrès, les tours à bureaux, les complexes industriels et les installations aéroportuaires. La

capacité de Canam de fournir ces produits spécialisés en a fait un fournisseur de choix pour plusieurs projets d'importance de construction en Amérique du Nord.

Dans le secteur des ponts, Structal veut demeurer le chef de file au Québec et augmenter sa présence à la grandeur du Canada. Structal s'est inscrite auprès des donneurs d'ouvrage aux États-Unis et compte poursuivre sa démarche en 2005. La Société croit que l'acceptation du produit SPS comme tablier de pont contribuera à l'expansion de ce segment d'activité.

Hambro jouit d'une grande notoriété auprès des promoteurs immobiliers dans certains de ses marchés, notamment la Floride. Par ailleurs, ce produit auquel la Société a greffé des améliorations et innovations au fil des ans jouit de la protection de plusieurs brevets et a des demandes de brevets en instance. La Société compte ainsi tirer avantage de la notoriété de ce produit pour accroître son niveau d'acceptation à la grandeur de l'Amérique du Nord. En jumelant les produits Hambro aux systèmes de bâtiments Murox ainsi qu'à ses autres produits d'acier, la Société est en mesure d'offrir une solution complète de structure et de coquille de bâtiment.

Tout comme les produits Hambro, les systèmes de bâtiments Murox sont des produits à valeur ajoutée qui complètent les autres produits d'acier de la Société. Ces produits permettent à la Société d'étendre aux constructeurs de bâtiments industriels, commerciaux et résidentiels son offre de services et de produits. Au cours des prochaines années, la Société compte étendre davantage sa couverture de marché à l'extérieur de la province du Québec, développer de nouveaux usages et des finis extérieurs pour ses produits.

Technyx profite de la main d'œuvre hautement scolarisée et spécialisée, développée par la Société dans ses bureaux de Roumanie et d'Inde pour ses besoins internes, afin d'offrir des services d'impartition de ressources techniques aux secteurs de la construction commerciale, résidentielle et industrielle, et du génie mécanique dans les marchés géographiques traditionnels de la Société. De plus, Technyx compte poursuivre activement le développement du marché européen entrepris en 2004.

Solicor compte être en mesure de concevoir des structures simplifiées et plus légères qui assurent des réductions importantes de poids et qui, conséquemment, diminuent l'envergure et le coût total des infrastructures tout en augmentant leur durée de vie. Cette technologie d'avant-garde brevetée s'inscrit dans la nouvelle stratégie adoptée par la Société visant des applications à valeur ajoutée qui possèdent du potentiel de croissance à long terme. À cet effet, la Société a acquis en 2003 de la société Intelligent Engineering Holdings Limited une licence de fabrication et de commercialisation en Amérique du Nord et dans les Caraïbes de la technologie SPS.

RUBRIQUE 3 - DESCRIPTION NARRATIVE DES ACTIVITÉS

3.1 Profil général

Vue d'ensemble

La Société a divisé ses activités en neuf secteurs d'activités : (i) CANAM – Poutrelles et tablier métallique Canada, (ii) CANAM – Poutrelles et tablier métallique États-Unis, (iii) STRUCTAL – Charpente lourde; (iv) STRUCTAL – Ponts, (v) HAMBRO – Systèmes de planchers de béton, (vi) MUROX – Systèmes de bâtiments industriels, (vii) MUROX – Systèmes de bâtiments multi-résidentiels, (viii) SOLICOR – Commercialisation de la technologie SPS et (ix) TECHNIX – Impartition de ressources techniques. Pour les fins de cette rubrique CANAM – Poutrelles et tablier métallique Canada et CANAM – Poutrelles et tablier métallique États-Unis sont collectivement appelées Canam.

Produits et services

La Société conçoit, fabrique et commercialise un large éventail de composantes métalliques de construction et de produits de construction en acier sous la marque Canam. Ces produits comprennent les poutrelles, les fermes de toit, les poutres, les colonnes, le tablier métallique et les profilés roulés à froid.

La Société conçoit et fabrique, sous la marque Structural, de la charpente d'acier lourde utilisée dans les ponts et les projets de construction de grande envergure.

La Société conçoit et fabrique des systèmes et produits de construction spécialisés qui complètent sa gamme de produits d'acier. Ces produits spécialisés sont offerts sous différentes marques : les systèmes de bâtiments Murox, de bâtiments en acier Sun et de planchers de béton Hambro. La Société a également commencé à concevoir et fabriquer des produits incorporant la technologie SPS, tels les tabliers de ponts. Chacun de ces produits représente moins de 10 % de l'ensemble des ventes totales de la Société.

Les produits sont distribués principalement par le réseau de vente et de distribution de Canam, lequel dessert l'ensemble du Canada, des États-Unis et du Mexique.

Le marché des produits de construction suit les cycles de la construction non résidentielle. Cependant certains produits comme Hambro et Murox, qui sont largement utilisés dans la construction résidentielle, subissent l'influence des cycles de la construction résidentielle. La croissance du PIB et de la population sont habituellement les principaux indicateurs de la demande pour les produits de construction.

Usines

La Société exploite 13 usines au Canada, aux États-Unis et au Mexique. Ces usines sont exploitées par la Société et ses filiales.

Le tableau ci-dessous donne, en date du 31 décembre 2004, l'emplacement des usines exploitées par la Société, les produits fabriqués à chacune de celles-ci et leur capacité de production de produits d'acier.

EMPLACEMENT DES USINES	PRODUITS/FONCTION	CAPACITÉ (TONNES)
<u>Secteur des produits de construction</u>		
Boucherville, Québec	Profilés roulés à froid et tablier métallique	65 000
Calgary, Alberta	Poutrelles d'acier et tablier métallique	40 000
Ciudad Juárez, Mexique	Systèmes Hambro	27 000
	Poutrelles d'acier	
Jacksonville, Floride	Poutrelles d'acier et tablier métallique	85 000
	Systèmes Hambro	
Mississauga, Ontario	Poutrelles d'acier et tablier métallique	60 000
Monterrey, Mexique	Poutrelles d'acier et tablier métallique	45 000
	Systèmes Hambro	
Point of Rocks, Maryland	Acier de charpente	51 000
	Poutrelles d'acier	
Québec, Québec	Acier de charpente, ponts et poutres	25 000
Saint-Gédéon, Québec	Poutrelles d'acier	100 000
	Systèmes Hambro et Murox	
Saint-Joseph-de-Beauce, Québec	Acier de charpente	40 000
	Systèmes Murox multi-résidentiel	
Sunnyside, Washington	Poutrelles d'acier et tablier métallique	40 000
Sunnyside, Washington	Systèmes de bâtiments Sun	40 000
Washington, Missouri	Poutrelles d'acier	47 000

Matières premières

Les matières premières représentent environ 50 % des coûts de fabrication de Canam, de Structural charpente lourde et de Structural ponts. L'acier est la principale matière première utilisée et son coût est déterminé en fonction de l'offre et de la demande sur le marché international. Depuis l'entrée en vigueur de l'Accord de Libre-Échange entre le Canada et les États-Unis, les prix de l'acier sont harmonisés des deux côtés de la frontière. L'importance du tonnage d'acier utilisé par la Société a permis à Canam d'acheter la matière première à des prix concurrentiels. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, aucun fournisseur ne représentait plus de 10 % de l'approvisionnement en acier de la Société.

Rendement récent

Après une année 2003 qui a été marquée par une conjoncture économique difficile dans le secteur de la construction non résidentielle en Amérique du Nord, l'exercice financier 2004 s'est terminé sur une bonne note grâce au redressement des marges brutes des prix vente de la Société dans le

secteur de la poutrelle d'acier et du tablier métallique. L'accroissement des marges est principalement dû à la combinaison de deux facteurs, soit une augmentation des prix de vente des produits de la Société et une gestion serrée de ses frais d'exploitation. Suite à une surcapacité de production, plus particulièrement aux États-Unis, l'industrie avait entrepris une rationalisation à compter de 2003. Cette réduction dans la capacité, combinée à une demande soutenue, a permis à la Société de redresser ses prix de vente à des niveaux comparables à ceux qu'elle demandait avant le cycle économique baissier qui frappait l'industrie depuis le milieu de 2001.

Le redressement des résultats du secteur de la poutrelle d'acier et du tablier métallique a coïncidé avec une augmentation sensible des prix de l'acier à compter du premier trimestre de 2004, qui s'est poursuivie jusqu'à la fin du troisième trimestre. Cette augmentation des prix était due à la demande croissante sur les marchés mondiaux et à l'augmentation du coût de certaines matières premières. Les hausses ont été de presque 100% pour certains types d'acier. Malgré ces hausses et compte tenu de la reprise dans le secteur de la construction non résidentielle en Amérique du Nord, ainsi que des efforts de rationalisation, la Société a été en mesure d'améliorer ses marges.

Les efforts de gestion des coûts par la Société ont résulté en la fermeture des usines de fabrication de poutrelles d'acier de Canam Steel situées à Lafayette dans l'état de l'Indiana et à Columbus dans l'état d'Ohio en 2003 et 2004 respectivement, ainsi que la fermeture temporaire en 2004 de l'usine de fabrication d'acier de charpente de la Société à Laval au Québec. Ces décisions se sont inscrites dans une réorganisation des activités la Société qui s'est traduite par la segmentation des activités de l'entreprise en segments d'affaires distincts. Outre les fermetures d'usine, l'entreprise a mis en place un programme de réduction de coûts qui a entraîné des mises à pied au sein de son personnel. La Société n'a pas été seule à subir les effets du ralentissement économique américain, alors que plusieurs entreprises du secteur de la charpente d'acier ont fermé leurs portes en 2003. Aux États-Unis, la baisse de la demande débutée en 2001 a été l'une des plus fortes vécues par la Société. Par contre, le ralentissement a été moins prononcé au Canada.

La demande soutenue des produits de la Société, la réduction des coûts d'exploitation et l'augmentation des prix de vente dans le secteur des poutrelles d'acier et du tablier métallique, ont permis à la Société de dégager un léger bénéfice d'exploitation au deuxième trimestre de l'exercice financier 2004 et de confirmer le retour à la rentabilité de la Société au cours des deux derniers trimestres de 2004.

Alors que la Société a bénéficié d'une reprise dans le secteur de la poutrelle d'acier, le ralentissement amorcé en 2001 dans le secteur de la charpente lourde en Amérique du Nord s'est poursuivi en 2004, bien qu'il y ait eu une légère reprise aux États-Unis. L'escalade des prix de l'acier et des matières premières a également contribué à freiner la mise en chantier de nouveaux projets. Compte tenu de l'état de la situation, la rationalisation de la Société au Canada s'est faite principalement dans ce secteur d'activités, notamment par la fermeture temporaire de l'usine de charpente d'acier à Laval au Québec. Cette rationalisation suivait une décision de la Société de revoir son positionnement dans le secteur de la charpente lourde.

Les 13 usines ont produit 359 342 tonnes de produits en acier en 2004 comparativement à 389 182 tonnes en 2003, soit une baisse de 7,7 %. Les ventes dans ce secteur ont atteint 678 980 000 \$ en 2004 comparativement à 585 722 000 \$ en 2003. Au 31 décembre 2004, le carnet de

commandes de la Société totalisait 150 046 000 \$ de poutrelles et composantes métalliques comparativement à 121 414 000 \$ à la même date en 2003.

Au cours de l'exercice financier 2004, seuls les produits de poutrelles et de tablier ont généré un chiffre d'affaires qui a compté pour au moins 15% des produits consolidés de l'exercice en question. Le chiffre d'affaires des produits de poutrelles et tabliers a été de 468 524 \$, alors que le chiffre d'affaires de la Société pour l'exercice financier 2004 a été de 683 582 000 \$.

3.1.1 CANAM – Poutrelles et tablier métallique

Les poutrelles d'acier sont des composantes clés qui supportent le toit et le plancher des immeubles commerciaux et industriels. Elles sont utilisées généralement dans la construction d'immeubles à un ou deux étages tels que des magasins, des entrepôts, des centres commerciaux, des restaurants, des écoles et des églises. Les poutrelles sont fabriquées dans une variété de dimensions, de formes et de raccords, et sont faites sur mesure afin de répondre aux exigences des constructeurs. Les fabricants importants de poutrelles d'acier tels que Canam fournissent parfois du tablier métallique qui sert de composante complémentaire pour la toiture et les planchers et est installé sur les poutrelles.

La livraison des poutrelles d'acier se fait généralement par camion. En raison du faible rapport entre la valeur et le poids, le transport des poutrelles sur une distance dépassant 500 à 800 km n'est généralement pas économique. La concurrence pour les poutrelles a lieu au niveau régional. Pour réussir, les fabricants de poutrelles d'acier doivent offrir non seulement une bonne qualité et un prix concurrentiel, mais également une livraison à temps.

Territoire desservi

Puisqu'une livraison dans les délais demandés est une exigence primordiale du client et que le coût de transport des poutrelles est élevé, Canam dessert le marché nord-américain grâce à un grand nombre d'usines de petite et de moyenne envergures situées près des marchés plutôt que par un petit nombre de grandes installations éloignées. La répartition géographique des usines de Canam lui permet de bien desservir l'Amérique du Nord.

La Société est, depuis 2002, également présente au Moyen-Orient grâce à un investissement de 35 % dans Canam Asia Limited (« Canam Asia »). Canam Asia exploite à Dammam, en Arabie Saoudite, une usine de fabrication de poutrelles de courte et de moyenne portées et de poutrelles Hambro. Sa capacité de production devrait éventuellement atteindre 22 000 tonnes. Les poutrelles fabriquées à Dammam sont destinées à l'exportation, principalement vers les marchés du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Clients

Les poutrelles d'acier et le tablier métallique sont vendus principalement aux fabricants de charpente d'acier. Au Canada, les ventes de tablier métallique sont également réalisées auprès des installateurs. Depuis quelques années, Canam a développé au Canada le marché des comptes nationaux. Ainsi les grands développeurs immobiliers ou propriétaires de chaînes de magasins ou

de restaurants achètent directement auprès de Canam. Cette façon de procéder permet de réduire de près de moitié le temps nécessaire pour produire la commande. Les comptes nationaux comptent pour environ 11% des ventes de Canam au Canada. Par ailleurs, la relation étroite avec le client permet à la Société de faire valoir les avantages de ses autres produits de construction. Tous les travaux sont réalisés sur mesure. Tous les contrats de vente sont des contrats à prix ferme et résultent habituellement d'une soumission concurrentielle à l'égard des autres fournisseurs pour un projet.

Après avoir obtenu le contrat pour un projet, l'entrepreneur général retenu sélectionne un fabricant pour fournir les composantes de charpente métallique nécessaires pour le projet. Par conséquent, le fabricant choisit une société ayant les compétences pour fabriquer et fournir les composantes métalliques. Le Réseau Acier Plus (le « Réseau ») assure à Canam des occasions d'affaires supplémentaires pour la fourniture de poutrelles et de tablier métallique lorsqu'un membre fabricant du Réseau Acier Plus est sélectionné pour fournir les poutrelles et le tablier métallique. Lancé par la Société, le Réseau est un réseau d'affaires regroupant des fabricants de charpente d'acier et des fournisseurs de l'Amérique du Nord. Le Réseau fait la promotion de l'utilisation de l'acier dans la construction en offrant à ses membres les produits et les services nécessaires pour accroître leur compétitivité, améliorer la qualité de leurs produits et de leurs services, et contribuer à leur succès individuel. Le Réseau permet à la Société de maintenir la loyauté des membres, d'augmenter son volume de production et d'avoir accès à de nouveaux marchés. Les membres du Réseau comptent pour un large pourcentage des achats de poutrelles auprès de Canam, alors qu'ils ne représentent qu'environ 10% de sa clientèle. De façon générale, on s'attend à ce que le Réseau aide à minimiser le caractère cyclique des activités de Canam tout en améliorant la croissance et la rentabilité de la Société. Le Réseau donne également accès à la Société à des fournisseurs de charpente métallique dans le cadre de contrats nationaux. La Société a amorcé une démarche visant à transférer la propriété du Réseau à ses membres fabricants. Une société à cet effet doit être constituée; la Société y détiendrait une participation minoritaire. La détention du Réseau par ses membres donnera à ceux-ci un plus grand pouvoir d'achat auprès des fournisseurs de produits et services.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, aucun client n'a représenté à lui seul plus de 5 % des ventes de Canam dans le secteur des poutrelles et du tablier métallique.

Concurrence

La Société est le plus important fabricant de poutrelles d'acier au Canada avec une part de marché d'approximativement 77 % et un des plus importants aux États-Unis avec une part de marché d'approximativement 11 %, pour une part de marché en Amérique du Nord d'approximativement 17 %. Il y a environ 50 usines de fabrication de poutrelles en Amérique du Nord, dont les principaux concurrents aux États-Unis sont Nucor (Vulcraft), Commercial Metals Company (SMI Joists), Reanoke Electric (Hancock-Socar), Steel Dynamics (New Millenium), Schuff Steel (Quincy Joist), EBSCO Industries (Valley Joist) et Bouras Industries (New Columbia Joist). Nucor, Commercial Metals Company, Steel Dynamics et Reanoke Electric sont des entreprises intégrées qui exploitent des aciéries. Au Canada, Canam est le seul acteur à l'échelle nationale qui dessert l'ensemble du pays. Sur une base régionale, Canam fait concurrence à Poutrelles Delta au Québec, Omega Joists dans l'Ouest du Canada et MBS Steel en Ontario. Aucun fabricant canadien n'est propriétaire d'une aciérie. Le marché canadien

représente environ 10 % du marché total nord-américain. Les différences entre les caractéristiques des marchés canadien et américain, notamment les exigences associées aux conditions climatiques plus rigoureuses au Canada, le code du bâtiment et le système métrique, ont eu pour effet de limiter les ventes au Canada de composantes métalliques fabriquées aux États-Unis.

Depuis 2002, le secteur des poutrelles et du tablier métallique a été marqué par un ralentissement prononcé aux États-Unis dans la construction commerciale et industrielle. Ce ralentissement a forcé les fabricants à revoir à la baisse leurs prix de vente. Bien que la Société ait suivi en partie la baisse des prix, elle a refusé de s'enliser dans une guerre des prix et de vendre en deçà d'un certain prix plancher, ce qui a pu diminuer marginalement et temporairement ses parts de marché. À la fin 2003, la Société notait cependant une augmentation des prix qui s'est poursuivie en 2004. Bien que le Canada ait connu un ralentissement de la construction non résidentielle depuis 2002, il a été beaucoup moins prononcé qu'aux États-Unis, avec pour conséquence que les prix se sont maintenus en 2003. L'exercice financier 2004 s'est terminé sur une bonne note grâce au redressement des marges brutes des prix vente de la poutrelle d'acier et du tablier métallique.

3.1.2 STRUCTAL – Charpente lourde

La Société fabrique et vend des produits de charpente d'acier lourde sous le nom de Structal. Structal fournit des produits en acier spécialement conçus pour des projets comme les complexes sportifs, les tours à bureaux et les complexes industriels.

Territoire desservi

Les usines de fabrication de charpente métallique de Structal sont situées dans la province de Québec. En raison de la situation géographique de ses usines, la Société a concentré ses efforts de vente principalement dans l'Est du Canada et dans les États de la Nouvelle-Angleterre. Tout comme dans le secteur des poutrelles d'acier, le coût de transport des produits de charpente est élevé et représente un élément déterminant dans le prix de vente des produits. Les projets entrepris par la Société se situent généralement dans un rayon allant jusqu'à 1 100 kilomètres de l'usine de fabrication de charpente.

La Société compte également une usine de charpente métallique située à Monterrey, au Mexique, qui dessert le Sud des États-Unis et le Mexique. La Société a signé une lettre d'intention pour la vente des équipements et inventaires de l'usine de Monterrey au Mexique à un groupe d'investisseurs locaux. La Société maintiendrait une participation en équité de 19% dans l'entreprise. Par ailleurs, la Société conserverait la propriété du terrain et de la bâtisse. Les acquéreurs auront une option pour acheter ces immeubles. La clôture de la transaction est prévue pour le premier semestre de 2005.

Outre le facteur distance de l'usine de fabrication, la connaissance d'un territoire est également un élément déterminant dans la pénétration d'un marché. Malgré que la Société n'exploite pas d'usine dans une région particulière, sa familiarité avec le territoire et la connaissance des entreprises qui y oeuvrent lui procurent des opportunités de soumissionner sur des projets. Dans pareil cas, la Société s'approvisionne auprès de fabricants régionaux d'acier de charpente.

Clients

Structal se concentre sur des projets plus complexes qui lui permettent de faire valoir son expertise d'ingénierie et de construction. Grâce à cette expertise, Structal aide ses clients à améliorer leurs designs en optimisant la quantité d'acier nécessaire à un projet, permettant ainsi d'importantes économies. Pour les projets de grande envergure, la Société offre la conception, la fabrication, la supervision et l'installation sur les lieux du projet. Les clients de Structal charpente lourde sont principalement les entrepreneurs généraux (par exemple, Beacon Barton Malow, Pomerleau, PCL Contractors, Turner Construction) qui retiennent les services de Structal à titre de sous-traitant. À son tour, Structal doit retenir les services d'un monteur d'acier, si son contrat prévoit qu'elle est responsable de l'installation de l'acier au chantier. En moyenne, le tiers des coûts d'un contrat sont versés par Structal au monteur d'acier.

La Société a acquis une expertise solide dans la fourniture de composantes de charpente métallique pour des projets de construction de grande envergure tels que les complexes sportifs, les complexes industriels, les installations aéroportuaires et les tours à bureaux. Les plus récents projets de Structal comprennent le Casino de Niagara Falls (Ontario), le Eagles Stadium à Philadelphie (Pennsylvanie), le Patriots Stadium (CMGI Field) à Foxboro (Massachusetts), le Boston Convention & Exhibition Centre (Massachusetts), l'aéroport Pearson à Toronto (Ontario) et l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau à Montréal (Québec).

Concurrence

Le secteur de la fabrication de l'acier de charpente est très segmenté; il se compose de plus de 3 000 fabricants actifs en Amérique du Nord. Au niveau des fabricants de plus grande taille, Super Métal et Walters, sont les principaux concurrents de Structal au Canada. Du côté des États de la Nouvelle-Angleterre, les principaux concurrents sont Cives et Super Métal.

Le béton est également en concurrence avec l'acier, certains promoteurs immobiliers préférant ériger leurs édifices à partir de structures de béton plutôt que d'acier.

3.1.3 STRUCTAL – ponts

La Société fabrique et vend des structures d'acier de ponts routiers, ferroviaires et forestiers ainsi que des plaques façonnées sous le nom de Structal. Il s'agit de produits spécialisés de fabrication complexe et de grandes dimensions.

Territoire desservi

L'usine de fabrication de structures d'acier de ponts de Structal est située à Québec, province de Québec. Structal dessert le marché canadien de la fabrication des ponts. Le transport des structures s'effectue par camion ou par train. Le transport ferroviaire étant reconnu comme étant moins coûteux que le transport routier, Structal est en mesure d'offrir ses produits à un territoire plus étendu, notamment les provinces de l'ouest du Canada, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. Structal a également effectué une percée sur le marché américain avec quelques contrats;

les ventes aux États-Unis représentent maintenant environ 15% de son chiffre d'affaires; Structural compte poursuivre ses efforts de développement dans ce marché.

Clients

Au cours des dix prochaines années, Structural estime que 30 000 ponts devront être réparés ou remplacés en Amérique du Nord. Structural dessert les entrepreneurs généraux, les gouvernements provinciaux, les compagnies ferroviaires et les compagnies forestières. Au cours de 2004, Structural a fabriqué quelque 60 ponts dans les provinces de Québec, Ontario, Nouvelle-Écosse, Manitoba, Alberta et Colombie-Britannique au Canada ainsi que dans l'état du New Jersey au États-Unis.

Concurrence

Dans la province de Québec, la Société est d'avis que Structural est le principal fabricant de structures de ponts. La concurrence provient principalement du béton, soit des ponts fabriqués en béton coulé sur place ou des ponts fabriqués à partir de poutres en béton pré-contraint. L'augmentation du prix de l'acier en 2004 a d'ailleurs provoqué une augmentation de la concurrence au niveau des ponts de courte portée. La sécurité, la faisabilité et les coûts privilégieraient l'acier pour la construction de ponts de longue portée et les ponts ferroviaires.

3.1.4 HAMBRO – Systèmes de planchers de béton

Le système de plancher de béton Hambro est une combinaison de poutrelles d'acier Hambro et d'une dalle de compression en béton. Le système forme des poutres composites associées à une dalle continue. Ce système comporte plusieurs avantages par rapport aux planchers conventionnels de bois : protection accrue contre le feu et insonorisation supérieure. Aussi, la dalle continue élimine la nécessité de colonnes de soutien sous les planchers pendant la coulée du béton. Le système est utilisé pour des ossatures de bâtiments en maçonnerie, en acier et béton, en bois ou en béton. Il est employé tant pour les maisons unifamiliales, les condominiums résidentiels à plusieurs étages ou les édifices commerciaux. Le système Hambro est breveté au Canada et aux États-Unis. Ces brevets appartiennent à la Société. Le système est également accrédité contre le feu au Canada et aux États-Unis.

Le système Hambro est vendu à la grandeur de l'Amérique du Nord. Il a été adopté à très grande échelle par les promoteurs immobiliers de la Floride; à elle seule la Floride comptait pour plus de 70 % des ventes de Hambro en 2004. La Société voit un fort potentiel pour ce produit et compte accroître ses efforts de vente dans les autres marchés pour augmenter le niveau d'utilisation du produit. La concurrence vient des constructions à base de bois, de béton et d'acier.

3.1.5 MUROX – Systèmes de bâtiments industriels

Murox complète l'offre de produits du secteur des produits de construction en terme de structure et de coquille de bâtiment. En alliant ces systèmes au système de planchers de béton Hambro et aux poutrelles et tablier métallique Canam, la Société est en mesure de concevoir la structure et la coquille complète d'un bâtiment.

Le segment industriel et commercial de Murox conçoit, fabrique et érige des bâtiments pour usage industriel, commercial et institutionnel. Ces bâtiments s'appuient sur le système de murs porteurs Murox. Ces murs sont des panneaux auto-porteurs mesurant quelque trois mètres de large et pouvant atteindre 16 mètres de haut; ils sont assemblés en usine. Ils permettent de réduire considérablement le temps d'érection au chantier, ainsi que la gestion et la supervision du chantier, en réduisant le nombre de corps de métier nécessaires au montage. La finition extérieure des murs Murox est en acier galvanisé profilé dans les usines de Canam. Les caractéristiques actuelles des murs porteurs Murox permettent à la Société de couvrir le territoire qui se situe au nord de la ceinture de neige nord-américaine. Murox compte accroître son offre de produits, tels des panneaux pour chambre froide, des panneaux résistant au feu et des panneaux solaires. Elle compte également développer de nouveaux finis appliquées en usine pour ses murs porteurs.

3.1.6 MUROX – Systèmes de bâtiments multi-résidentiels

Le segment multi-résidentiel de Murox (anciennement Expanpro) conçoit et fabrique la coquille du bâtiment, soit la structure, les planchers et les murs. Une des particularités de ce système consiste dans des panneaux-mur préfabriqués en usine. La finition des panneaux est texturée ou en granit. Ces panneaux permettent une souplesse dans la conception des formes architecturales adaptées aux besoins du client. Ces panneaux s'érigent beaucoup plus rapidement que des murs conventionnels. Les ventes de la Société sont surtout concentrées dans la province de Québec. La Société compte développer le marché de la Nouvelle-Angleterre aux États-Unis, en plus de poursuivre une percée amorcée il y quelques années dans le marché de la région de Toronto, province d'Ontario. La Société n'a à ce jour qu'une pénétration d'environ 2% de son marché. Ce segment d'affaires est en concurrence avec les autres fabricants de murs préfabriqués et les constructeurs conventionnels de bâtiments.

3.1.7 SOLICOR – commercialisation de la technologie SPS

En juillet 2003, la Société a signé une entente avec la Société Intelligent Engineering Holdings Limited (« IE ») pour une licence de fabrication et de commercialisation en Amérique du Nord et dans les Caraïbes des produits faisant appel à la technologie SPS (Système de plaques sandwich), utilisée notamment dans la construction de tabliers de ponts et autres applications en ingénierie civile. Cette licence couvre la production et la vente de plaques SPS destinées à la fabrication de ponts, gradins, composantes de bâtiments et remorques. La licence est exclusive pour la commercialisation des applications relatives aux ponts, gradins, composantes de bâtiments et remorques. La licence est d'une durée initiale d'un an, période au cours de laquelle la Société devait, entre autres, compléter un projet pilote, après quoi elle se renouvelle pour une période additionnelle de dix ans.

La plaque SPS est un produit structural constitué de deux plaques de métal jointes par un composé élastomère solidifié. Le produit permet de concevoir des structures simplifiées et plus légères qui assurent des réductions importantes de poids, diminuant ainsi l'envergure et le coût total des infrastructures, tout en augmentant leur durée de vie. La technologie est protégée par plus d'une quarantaine de brevets ou instances de brevets dans le monde. Des tests portant sur les caractéristiques et propriétés structurales de la plaque SPS ont été faits par plusieurs laboratoires. Le produit a été surtout utilisé au cours des dernières années dans le secteur de la construction navale pour les ponts de bateaux, rampes de traversiers et cloisons étanches de navires.

Dans le secteur de la construction et des infrastructures, les premières applications identifiées par la Société sont les tabliers de ponts et les gradins de stades. En 2003, la Société complétait la construction du premier pont dont le tablier a été construit avec la nouvelle technologie SPS, à Saint-Martin de Beauce au Québec. Ce projet pilote a été réalisé avec la collaboration du Ministère des Transports du Québec et de la municipalité afin de remplacer un pont qui avait été emporté par la crue des eaux. Il s'agit d'un pont de 22,5 mètres de longueur par 7,12 mètres de largeur. L'absence de coffrage et de dalle de béton a permis d'ériger le pont beaucoup plus rapidement qu'avec une méthode traditionnelle. Le tablier du pont, constitué de 10 panneaux fabriqués avec la plaque SPS, est supporté par trois poutres maîtresses. Le poids total de l'ouvrage est de 32 tonnes. Un tablier équivalent en béton aurait un poids d'environ 96 tonnes.

L'addition de cette technologie d'avant-garde s'inscrit dans la nouvelle stratégie adoptée par la Société visant l'ajout d'applications à valeur ajoutée et ayant du potentiel de croissance à long terme. Plusieurs ministères des transports au Canada et aux États-Unis sont attentifs au développement de ce nouveau produit qui permet d'augmenter la longévité d'utilisation des infrastructures routières. Des demandes de subventions fédérales ont été produites par quelques états américains auprès du Federal Highway Administration (FHWA) dans le cadre de programmes de recherche des nouvelles technologies en vue de la réfection de ponts employant la technologie SPS. La Société évalue le marché de réhabilitation des ponts aux États-Unis à quelque 3 milliards \$ US par an. Les provinces du Québec et de l'Ontario comptent quelque 20 000 ponts. De l'avis du Ministère des Transports du Québec 40 % des ponts situés au Québec devront être remplacés ou réparés dans les prochaines années.

3.1.8 TECHNIX – Impartition de ressources techniques

Steel Plus Limited (« SPL »), une filiale chypriote en propriété exclusive de la Société, et Technyx Euro Services srl, une filiale roumaine en propriété exclusive de SPL, sous le nom de commerce Technyx, rendent en Inde et en Roumanie, respectivement, des services d'impartition de ressources techniques de dessin industriel et d'ingénierie. Technyx compte sur une main-d'œuvre hautement scolarisée et spécialisée dans ses bureaux situés à Brasov, en Roumanie, et à Kalkota, en Inde, où elle emploie respectivement quelque 160 et 45 personnes. La création de ces bureaux remonte à la fin des années 1990 et origine du manque de main d'œuvre spécialisée dans le secteur du dessin industriel en Amérique du Nord et d'une vive concurrence en terme de prix de soumission sur des projets de charpente d'acier. La Société est d'avis que la main d'œuvre dans les pays comme la Roumanie et l'Inde, est beaucoup moins dispendieuse que celle en Amérique du Nord, permettant ainsi à la Société et aux utilisateurs de cette main-d'œuvre d'être plus compétitifs au niveau des prix soumissionnés.

Technyx offre ses services de ressources techniques aux marchés de la construction commerciale, résidentielle et industrielle ainsi qu'aux utilisateurs de produits CAD 3D. Parmi ses clients se trouvent plusieurs sociétés nord-américaines membres du Réseau Acier Plus, des sociétés européennes ainsi que les unités d'affaires du secteur des produits de construction de la Société. L'impartition des ressources se fait sous forme de contrat de location à durée déterminée avec le client, qui en assume la responsabilité complète pour la période contractuelle. Dans le marché global actuel, toutes les communications entre le client et la ressource peuvent se faire par l'Internet. Technyx a doté ses bureaux d'équipements et de moyen de communications à la fine

pointe de la technologie. À la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autres entreprises opérant selon ce modèle d'impartition, bien qu'il y ait des firmes avec leurs propres ressources en Europe de l'Est et en Inde mais offrant uniquement des services sur une base forfaitaire par projet. Le client bénéficie de ressources à un coût moins élevé que ce qu'il trouverait normalement en Amérique du Nord, d'un deuxième quart de travail compte tenu du décalage horaire, d'un accès à un bassin de ressources qualifiées et motivées, de l'utilisation d'une technologie de pointe et de l'encadrement des ressources par l'expertise de la Société.

3.2 Autres activités

Tel que présenté dans ses états financiers annuels consolidés vérifiés, la Société est propriétaire d'un portefeuille de placements (les « placements ») dans des sociétés privées et publiques, ayant une valeur comptable de 77 511 000\$ en date du 31 décembre 2004. Toutefois, rien ne garantit que la valeur marchande de ces placements est égale ou supérieure à sa valeur comptable. Certaines des sociétés dans lesquelles investit la Société lui fournissent des services, tels que l'affrètement d'avions et la location de biens immeubles. La Société a garanti un nombre de prêts et autres engagements de telles sociétés pour un montant total de 92 075 000 \$ en date du 31 décembre 2004.

Le plus important placement de la Société est celui sous forme d'actions privilégiées de Finloc inc. (« Finloc ») d'une valeur comptable de 60 080 000 \$. M. Marcel Dutil est indirectement propriétaire de tous les titres à droit de vote de Finloc. En date du 31 décembre 2004, Finloc avait des éléments d'actif consolidés qui s'élevaient à environ 85,6 millions \$, répartis entre les secteurs suivants : environ 27 millions \$ pour les activités de financement, 32,6 millions \$ pour les placements, 19,7 millions \$ pour l'immobilier et 6,3 millions \$ pour d'autres éléments d'actif. De ces éléments d'actif, la direction estime qu'un montant d'environ 35,7 millions \$ est directement ou indirectement lié aux opérations de la Société. Au 31 décembre 2004, Finloc avait un passif d'environ 59,1 millions \$ (excluant 47 millions \$ d'actions privilégiées catégorie C détenues par la Société) et des capitaux propres d'environ 26,5 millions \$ (qui comprennent 47 millions \$ d'actions privilégiées catégorie C détenues par la Société et qui seront rachetées par Finloc).

Avant juin 2001, la Société détenait une participation de 49,5 % dans des actions à droit de vote de Finloc et détenait également des actions privilégiées du capital actions de Finloc, le reste des actions étant détenu indirectement par M. Marcel Dutil. En juin 2001, et en vue de mettre en œuvre un plan visant à mettre de l'emphase sur ses activités industrielles et ses biens de production, la Société a réalisé une réorganisation de ses placements dans Finloc. À la suite de la réorganisation, la Société ne détenait plus d'actions à droit de vote de Finloc, et elle n'a retenu qu'un placement sous forme d'actions privilégiées d'un montant de 66 079 694 \$. Toujours en juin 2001, la Société et Finloc ont conclu une convention entre actionnaires qui prévoit, notamment, que ces actions privilégiées sont rachetables en espèces sur 15 ans et donnent à la Société droit à des dividendes cumulatifs qui sont payables semestriellement et qui varient selon les taux d'intérêt en vigueur. De plus, la convention entre actionnaires prévoit que la Société n'accordera plus de garanties supplémentaires pour des prêts ou autres engagements de Finloc. Depuis la réorganisation de juin 2001, Finloc (i) a déclaré des dividendes totalisant 10 021 655 \$ sur les actions privilégiées appartenant à la Société dont 8 180 655 \$ ont été versés et (ii) a racheté de celle-ci le montant requis de 6 millions \$ en actions privilégiées qu'elle s'était engagée

à acheter le ou avant le 30 juin 2004. Finloc peut avoir à disposer de certains de ses placements ou éléments d'actif afin de verser les dividendes requis et de racheter le nombre requis d'actions privilégiées si les flux de trésorerie de Finloc ne sont pas suffisants pour répondre à ces exigences, lesquelles sont assujetties aux consentements applicables des prêteurs aux termes de la facilité de crédit de Finloc. D'ailleurs, Finloc a dû procéder ainsi pour le rachat d'une partie des actions privilégiées effectué au cours de l'exercice 2004.

Dans le cadre de ses activités, la Société utilise un certain nombre d'éléments d'actif appartenant à Finloc ou qui sont financés par celle-ci et, relativement à de telles transactions, la Société a garanti un certain nombre de prêts et d'engagements de Finloc et de certaines des sociétés membres de son groupe, pour un montant total de 49 872 000 \$ en date du 31 décembre 2004. De ces garanties, M. Marcel Dutil a fourni indirectement à la Société des garanties consécutives d'un montant de 10,050,000 \$ US ainsi qu'une garantie parallèle d'un montant de 15 100 000 \$. M. Marcel Dutil a également fourni indirectement à la Société une garantie consécutive d'un montant de 3 562 000 \$ US relativement à des avances d'un montant équivalent effectuées par une filiale de la Société à un tiers.

Le conseil d'administration de la Société a mandaté un comité formé d'administrateurs indépendants qui sont non reliés à son actionnaire majoritaire, pour analyser la totalité des engagements avec des sociétés du même groupe que la Société, dont ceux de Finloc. La Société, désireuse de protéger la valeur de son placement dans Finloc et ses autres engagements financiers envers Finloc, est en discussion avec Finloc afin de trouver des accommodations qui lui permettront d'atteindre cet objectif. Finalement, la Société s'est engagée à rembourser des engagements de sociétés sous contrôle commun de l'ordre de 10 050 000 \$ US cautionnés par la Société en contrepartie de l'émission d'actions privilégiées additionnelles de Finloc. Le financement de ce déboursé est prévu dans le cadre de refinancements globaux de la Société. Ce montant est également inclus dans les garanties consécutives fournies par M. Marcel Dutil à la Société. La Société est confiante de renégocier un accord global qui protégera les valeurs inscrites au bilan.

Aux cours de leurs activités, la Société, sa société mère et d'autres filiales, ses sociétés satellites et son portefeuille de placements ont conclu des opérations entre personnes apparentées. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004, le total de revenus et de dépenses résultant de ces opérations s'élevaient à 5 361 000 \$ et 10 378 000 \$, respectivement.

3.3 Politiques et considérations environnementales

Le respect et la protection de l'environnement représentent des valeurs importantes pour la Société dont la politique est de se conformer, dans toutes ses activités, à tous les règlements et lois applicables. La Société ne prévoit aucune dépense en dehors du cours normal de ses activités pour se conformer aux exigences et normes environnementales.

L'activité principale de la Société est la transformation de l'acier au moyen du coupage, du pliage et du soudage. Les produits finis sont généralement recouverts d'un apprêt.

La matière première, l'acier, présente peu de risque pour l'environnement et se recycle facilement.

Les opérations qui présentent une répercussion potentielle sur l'environnement sont le soudage, qui produit de la fumée (émise sous forme de particules en suspension) et la peinture, qui provoque l'émission de composés organiques volatiles (COV) et génère des matières résiduelles dangereuses. La Société a mis en place les mesures appropriées afin de réduire au minimum l'impact sur l'environnement relié à l'entreposage et à la disposition de ses matières dangereuses résiduelles.

3.4 Ressources humaines

Au 31 décembre 2004, la Société employait 2 897 personnes. Le tableau suivant présente le nombre d'employés par pays.

GROUPE CANAM INC.	
NOMBRE TOTAL D'EMPLOYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2004	
Pays	Nombre d'employés
Canada	1 516
États-Unis	725
Mexique	401
Roumanie	215
Inde	<u>40</u>
Total	2 897

La majorité des employés en usine sont syndiqués. La Société compte 13 conventions collectives avec ses employés. Cinq conventions collectives ont été renouvelées au cours de l'exercice 2004, soit trois au Canada, une aux États-Unis et une au Mexique. Des négociations sont en cours pour le renouvellement de deux conventions collectives qui sont venues à échéance en 2004 (incluses dans le total de 13). La Société estime que les relations de travail dans les divisions et les filiales sont bonnes.

3.5 Facteurs de risque

La rubrique « Facteurs de risque reliés aux activités de la Société » du rapport de gestion qui se trouve au rapport annuel 2004 de la Société est intégrée aux présentes par renvoi.

RUBRIQUE 4 – STRUCTURE DU CAPITAL

4.1 Description générale de la structure du capital

Le capital actions autorisé de la Société se compose d'un nombre illimité d'actions subalternes catégorie « A » sans valeur nominale (les « actions subalternes à droit de vote »), un nombre illimité d'actions catégorie « C » sans valeur nominale (les « actions à droit de vote multiple »), un nombre illimité d'actions catégorie « D » sans valeur nominale, un nombre illimité d'actions

catégorie « E » sans valeur nominale et un nombre illimité d'actions catégorie « F » sans valeur nominale. Les actions catégorie « D », catégorie « E » et catégorie « F » peuvent être émises en une ou plusieurs séries et les administrateurs peuvent déterminer les conditions relatives à ces actions au moment de l'émission. Si ces actions sont des actions comportant droit de vote, elles ne peuvent conférer à son détenteur qu'un (1) droit de vote par action.

Au 3 mars 2005, 34 163 820 actions subalternes à droit de vote et 5 150 000 actions à droit de vote multiple du capital actions de la Société étaient émises et en circulation.

Le texte qui suit constitue un bref résumé des attributs relatifs aux actions subalternes à droit de vote et aux actions à droit de vote multiple. La description ne vise pas à être complète et elle est donnée sous réserve entière des statuts de la Société.

Actions subalternes à droit de vote

Droits de vote

Sous réserve des dispositions de la Loi sur les compagnies, les détenteurs d'actions subalternes à droit de vote ont le droit de recevoir les avis de convocation et d'assister et de voter à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action subalterne à droit de vote confère à son détenteur le droit à un vote par action, qui peut être exercé en personne ou par procuration.

Dividendes

Sous réserve des droits prioritaires des détenteurs des actions à droit de vote multiple, les détenteurs des actions subalternes à droit de vote ont droit de recevoir des dividendes, tels que et lorsque déclarés par les administrateurs à même les fonds de la Société disponibles à bon droit au paiement de dividendes, lesquels dividendes devront être déclarés et payés, selon des montants égaux par action, sur toutes les actions subalternes à droit de vote de la Société, émises et en circulation, sans préférence, priorité ou distinction.

Liquidation

Dans le cas de liquidation ou de dissolution de la Société, de manière volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution de l'actif de la Société entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les détenteurs d'actions subalternes à droit de vote auront le droit de recevoir, après paiement par la Société aux détenteurs d'actions à droit de vote multiple, des sommes qui leur sont dues au moment de la liquidation, pour chaque action subalterne à droit de vote, (i) un montant égal à la moyenne, par action, des montants versés au compte de capital actions émis et payé tenu pour les actions subalternes à droit de vote ainsi que, en fonction du nombre d'actions subalternes à droit de vote qu'ils détiennent respectivement, et (ii) tous les dividendes déclarés sur les actions subalternes à droit de vote qui demeurent impayés. De plus, après paiement par la Société aux détenteurs d'actions à droit de vote multiple des sommes qui leur sont dues au moment de la liquidation, les détenteurs d'actions subalternes à droit de vote auront droit de se partager également, action pour action, le reliquat des biens de la Société, sans préférence ni distinction, en proportion du nombre d'actions qu'ils détiennent respectivement.

Rang des actions subalternes à droit de vote

Les actions subalternes à droit de vote prendront rang (i) quant au paiement des dividendes, après les actions à droit de vote multiple, (ii) quant au remboursement du capital et aux versements des dividendes en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, après les actions à droit de vote multiple.

Actions à droit de vote multiple

Droits de vote

Sous réserve des dispositions de la Loi sur les compagnies, les détenteurs d'actions à droit de vote multiple ont le droit de recevoir les avis de convocation et d'assister et de voter à toutes les assemblées d'actionnaires de la Société. Chaque action à droit de vote multiple confère à son détenteur le droit à cinq votes par action qui peuvent être exercés en personne ou par procuration.

Dividendes

Les détenteurs d'actions à droit de vote multiple ont le droit de recevoir, tels que et lorsque déclarés par les administrateurs, à même les fonds de la Société disponibles à bon droit, un dividende annuel, fixe, préférentiel et non cumulatif au taux de 0,02666 \$ l'action. Ces dividendes sont payables par versements trimestriels, le dernier jour du mois de mars, de juin, de septembre et de décembre de chaque année. Les détenteurs des actions à droit de vote multiple n'auront pas droit à des dividendes autres que ou excédant les dividendes prévus ci-dessus.

Droit de rachat

Sous réserve des dispositions de la Loi sur les compagnies, tout détenteur d'actions à droit de vote multiple peut exiger de la Société, en tout temps, qu'elle procède au rachat de la totalité ou d'une partie seulement des actions à droit de vote multiple inscrites à son nom. Ce droit peut être exercé en une seule fois pour le détenteur des actions à droit de vote multiple ou à plusieurs reprises, pour le nombre d'actions à droit de vote multiple qu'un détenteur pourrait indiquer dans chaque cas. Les détenteurs d'actions à droit de vote multiple qui exercent ce droit auront le droit de recevoir pour chaque action à droit de vote multiple ainsi rachetée, (i) un montant égal à la moyenne, par action à droit de vote multiple, des montants versés au compte de capital-actions émis et payé tenu pour les actions à droit de vote multiple, ainsi que (ii) un montant égal à tous les dividendes déclarés sur ladite action à droit de vote multiple et demeurés impayés à la date de rachat. Toutes les actions à droit de vote multiple rachetées par la Société conformément aux dispositions ci-dessus seront annulées.

Liquidation

Dans le cas de liquidation ou de dissolution de la Société, de manière volontaire ou forcée, ou de toute autre distribution de l'actif de la Société entre ses actionnaires aux fins de liquider ses affaires, les détenteurs d'actions à droit de vote multiple auront le droit de recevoir, avant toute distribution de l'actif de la Société aux détenteurs d'actions subalternes à droit de vote, pour chaque action à droit de vote multiple, (i) un montant égal à la moyenne, par action, des montants versés au compte de capital-actions émis et payé tenu pour les actions à droit de vote multiple,

ainsi que, en fonction du nombre d'actions à droit de vote multiple qu'ils détiennent respectivement, (ii) tous les dividendes déclarés sur les actions à droit de vote multiple qui demeurent impayés. Les actions à droit de vote multiple ne conféreront à leur détenteur aucun autre droit de participer davantage aux profits ou à l'actif de la Société.

Rang des actions à droit de vote multiple

Les actions à droit de vote multiple prendront rang (i) quant au paiement de dividendes, avant les actions subalternes à droit de vote et (ii) quant au remboursement du capital en cas de liquidation ou de dissolution de la Société, avant les actions subalternes à droit de vote.

Disposition sur le changement de contrôle

Chaque action à droit de vote multiple conférant à son détenteur le droit à cinq votes par action ne conférera plus qu'un seul vote par action dès la survenance de l'un ou l'autre des événements suivants : (i) le décès de Marcel Dutil, actuellement président du conseil et chef de la direction de la Société, (ii) la détention, à titre de véritable propriétaire, d'une ou de plusieurs actions à droit de vote multiple par tout particulier autre que Marcel Dutil ou par toute société qui n'est pas contrôlée directement ou indirectement par Marcel Dutil et (iii) la perte du contrôle, par Marcel Dutil, d'une société jusqu'alors contrôlée par Marcel Dutil si cette société détient, lors de la perte de contrôle, une ou plusieurs actions à droit de vote multiple. Aux fins de ce qui précède, une personne a le « contrôle » d'une société lorsque (i) cette personne détient, ou est bénéficiaire, autrement qu'à titre de garantie seulement, des valeurs mobilières lui conférant plus de 50 % du maximum possible des voix à l'élection des administrateurs de cette société et (ii) dont lesdites valeurs mobilières lui confèrent un droit de vote dont l'exercice permet d'élire la majorité des administrateurs de cette société. Le terme « société » signifie toute personne morale légalement constituée, indépendamment de son lieu ou mode de constitution.

La Société peut, en tout temps, procéder à l'achat de gré à gré ou au rachat au gré du détenteur conformément aux droits de rachat décrits ci-dessus de la totalité ou d'une partie des actions à droit de vote multiple, mais pour fins d'annulation seulement. Nonobstant cet achat ou ce rachat, chaque action à droit de vote multiple demeurant en circulation continuera de conférer à son détenteur le droit à cinq votes par action, sous réserve des dispositions relatives au changement de contrôle mentionnées ci-dessus.

Droit anti-dilution

Les actions à droit de vote multiple conféreront à leur détenteur le droit de souscrire en tout temps un nombre additionnel d'actions à droit de vote multiple égal au produit obtenu par la multiplication du nombre représentant le nombre d'actions comportant droit de vote de quelque catégorie du capital actions de la Société émises après le 11 mars 1988 par 0,3714; advenant le cas où le produit obtenu comporte une fraction, il devra être arrondi au nombre entier suivant.

Le droit à des souscriptions additionnelles pourra toujours être exercé par le détenteur en totalité ou en partie pourvu qu'en tout temps le nombre maximum d'actions à droit de vote multiple pouvant être souscrites par le détenteur soit égal au produit obtenu de la manière décrite ci-dessus (arrondi au nombre entier suivant, le cas échéant). Le prix de souscription pour chaque action à droit de vote multiple ainsi souscrite en vertu de ce qui précède sera égal à la moyenne, par action

à droit de vote multiple, des montants versés au compte de capital actions émis et payé tenu pour les actions à droit de vote multiple. Advenant le cas où il y a plusieurs détenteurs inscrits d'actions à droit de vote multiple, ces détenteurs auront droit à des souscriptions additionnelles au prorata du nombre d'actions à droit de vote multiple qu'ils détiennent.

La Société ne pourra émettre des actions comportant droit de vote du capital actions qu'après avoir offert, d'une façon concomitante, par avis écrit aux détenteurs inscrits d'actions à droit de vote multiple, de souscrire le nombre d'actions à droit de vote multiple déterminé de la manière décrite ci-dessus, lors de toute émission par la Société d'actions comportant droit de vote après le 11 mars 1988.

Les actions à droit de vote multiple ne conféreront plus le droit à des souscriptions additionnelles prévu ci-dessus dès la survenance de l'un ou l'autre des événements suivants : (i) le décès de Marcel Dutil, actuellement président du conseil et chef de la direction de la Société, (ii) la détention, à titre de véritable propriétaire, d'une ou de plusieurs actions à droit de vote multiple par tout particulier autre que Marcel Dutil ou par toute société qui n'est pas contrôlée directement ou indirectement par Marcel Dutil et (iii) la perte du contrôle, par Marcel Dutil, d'une société jusqu'alors contrôlée par Marcel Dutil si cette société détient, lors de la perte de contrôle, une ou plusieurs actions à droit de vote multiple. Aux fins de ce qui précède, une personne a le « contrôle » d'une société lorsque (i) cette personne détient, ou est bénéficiaire, autrement qu'à titre de garantie seulement, des valeurs mobilières lui conférant plus de 50 % du maximum possible des voix à l'élection des administrateurs de cette société et (ii) dont lesdites valeurs mobilières lui confèrent un droit de vote dont l'exercice permet d'élire la majorité des administrateurs de cette société. Le terme « société » signifie toute personne morale légalement constituée, indépendamment de son lieu ou mode de constitution.

RUBRIQUE 5 - DIVIDENDES

La capacité de la Société de déclarer des dividendes est assujettie à des restrictions contractuelles contenues à ses facilités de crédit. Pour l'exercice financier 2002, la Société a déclaré et versé un dividende de 0,14\$ par action à tous les porteurs d'actions subalternes à droit de vote. Compte tenu de la conjoncture économique dans les secteurs d'activités de la Société en 2003 et en 2004 et afin de respecter ses engagements auprès de ses prêteurs, la Société n'a pas déclaré de dividendes sur ses actions subalternes à droit de vote au cours des exercices financiers 2003 et 2004. Le niveau des dividendes est revu annuellement par le conseil d'administration de la Société.

Les statuts de la Société confèrent aux détenteurs d'actions à droit de vote multiple le droit de recevoir un dividende annuel, fixe, préférentiel mais non cumulatif de 0,0266 \$ l'action, ce qui représente 0,00665 \$ par trimestre. Lors de chaque déclaration de dividendes depuis septembre 1999, le seul détenteur des actions à droit de vote multiple a renoncé à une portion de son dividende. Pour l'exercice financier 2002, la Société a versé au total 110 000\$ en dividendes au détenteur d'actions à droit de vote multiple. Pour les exercices financiers se terminant les 31 décembre 2003 et 2004, la Société n'a pas versé de dividendes à l'actionnaire d'actions à droit de vote multiple.

RUBRIQUE 6 - MARCHÉ POUR LA NÉGOCIATION DES TITRES

Les actions subalternes à droit de vote et les débetures subordonnées non garanties convertibles à 9,25 % échéant en 2008 sont inscrites à la cote de la Bourse de Toronto et sont identifiées par les symboles « CAM.SV.A » et « CAM.DB » respectivement.

Les tableaux qui suivent indiquent, pour chaque mois au cours de l'exercice financier 2004, les fourchettes de cours et les volumes de transactions à la Bourse de Toronto des actions subalternes à droit de vote et des débetures subordonnées non garanties convertibles à 9,25 % échéant en 2008.

Actions subalternes à droit de vote

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Janvier 2004	4,85	4,00	740 700
Février 2004	5,35	4,26	291 700
Mars 2004	4,65	4,15	358 300
Avril 2004	5,15	4,25	128 100
Mai 2004	4,79	4,27	170 100
Juin 2004	4,69	4,01	172 300
Juillet 2004	4,70	4,10	123 800
Août 2004	4,80	4,25	201 200
Septembre 2004	6,00	4,30	396 000
Octobre 2004	5,88	4,50	364 900
Novembre 2004	5,10	4,21	332 800
Décembre 2004	5,33	4,37	<u>198 500</u>
Total			<u>3 478 400</u>

Débetures subordonnées non garanties convertibles à 9,25 % échéant en 2008

Mois	Haut (\$)	Bas (\$)	Volume
Janvier 2004	104,50	100,01	65 000
Février 2004	109,74	102,00	1 060 000
Mars 2004	104,00	97,00	976 000
Avril 2004	104,50	99,50	951 800
Mai 2004	104,50	102,00	236 000
Juin 2004	104,65	102,00	679 000
Juillet 2004	104,65	102,50	385 000
Août 2004	104,65	101,01	259 100
Septembre 2004	109,75	103,50	745 000
Octobre 2004	108,50	105,00	665 000
Novembre 2004	109,00	105,51	615 000
Décembre 2004	109,50	107,25	<u>290 000</u>
Total			<u>6 926 900</u>

RUBRIQUE 7 - ADMINISTRATEURS ET DIRIGEANTS

7.1 Administrateurs

Le tableau qui suit donne le nom, la municipalité et la province de résidence, le poste et l'occupation principale des administrateurs et l'année où chacun est devenu administrateur :

Nom et municipalité de résidence	Poste et occupation principale	Administrateur depuis
Elaine Beaudoin Westmount, Québec ^{(1) (2)}	Administratrice de sociétés et comptable agréée	2000
André Bérard Montréal, Québec ⁽²⁾	Administrateur de sociétés	2003
Pierre Bourgie Montréal, Québec ^{(1) (3) (4)}	Président et chef de la direction Société financière Bourgie (1996) inc. (société de placements)	1997
Anne-Marie Dutil Blatchford Ville Mont-Royal, Québec	Administratrice de sociétés	1998
Marcel Dutil c.m. Montréal, Québec ⁽¹⁾	Président du conseil et chef de la direction Groupe Canam inc.	1972
Marc Dutil Ville de Saint-Georges, Québec ⁽¹⁾	Président et chef de l'exploitation Groupe Canam inc.	2002
Paul Gobeil Montréal, Québec ^{(1) (3) (4)}	Vice-président du conseil Metro inc. (détaillant en alimentation)	1992
Pierre Lortie c.m. Saint-Lambert, Québec ⁽²⁾	Président Comité de transition de l'agglomération de Montréal (organisme gouvernemental)	2004
Yvon Martineau Montréal, Québec	Associé principal Fasken Martineau DuMoulin s.r.l. (cabinet d'avocats)	1984
Robert Parizeau Montréal, Québec ^{(2) (3)}	Président du conseil Aon Parizeau inc. (courtiers d'assurance et conseillers en gestion des risques)	1990
Bruno Riverin Ayer's Cliff, Québec ^{(1) (4)}	Administrateur de sociétés	1994

-
- (1) Membre du comité exécutif
(2) Membre du comité de vérification
(3) Membre du comité des ressources humaines
(4) Membre du comité de régie d'entreprise

Tous les membres du conseil d'administration sont des résidents du Canada. Toutes ces personnes sont en fonction jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la Société. Au cours des cinq dernières années, ils ont tous occupé leur poste actuel ou un autre poste au sein de l'entreprise indiquée en regard de leur nom ou d'une entreprise remplacée par celle-ci, sauf M. André Bérard qui était président du conseil de Banque Nationale du Canada jusqu'au 10 mars 2004, M. Pierre Lortie qui a occupé différents postes de direction au sein de Bombardier inc. jusqu'en décembre 2003, dont le dernier à titre de président et chef de l'exploitation de Bombardier Transport, et M. Bruno Riverin qui a occupé des postes de direction auprès de Investissement Desjardins jusqu'en août 2003. M. Lortie avait également été administrateur de la Société antérieurement au 12 janvier 2003.

7.2 Dirigeants

Le tableau qui suit donne le nom, la municipalité et la province de résidence, le poste et l'occupation principale des membres de la direction.

Nom et municipalité de résidence	Poste au sein de la Société
Marcel Dutil Montréal, Québec	Président du conseil et chef de la direction Groupe Canam inc.
Pierre Arcand Sherbrooke, Québec	Président Murox
Mario Bernard Ville de Saint-Georges, Québec	Président Les Aciers Canam et Structal
Sam Blatchford Ville Mont-Royal, Québec	Président Canam Steel Corporation et Hambro
John Bradley Sainte-Julie, Québec	Vice-président, crédit Groupe Canam inc.
Mihran Cicek Montréal, Québec	Vice-président, analyse et recherche Groupe Canam inc.
Marc Dutil Ville de Saint-Georges, Québec	Président et chef de l'exploitation Groupe Canam inc.
Robert Dutil Québec, Québec	Vice-président Structal, Ponts
Michael D. Gallant Oakville, Ontario	Vice-président et directeur général, Ontario et responsable pour l'usine de Calgary (Alberta) Canam
Jasmin Gosselin Saint-Bruno, Québec	Vice-président, communications Groupe Canam inc.
Louis Guertin Kirkland, Québec	Vice-président, affaires juridiques et secrétaire Groupe Canam inc.

Georges Hage-Chahine Ville Mont-Royal, Québec	Vice-président, construction, international et innovation Groupe Canam inc.
René Guizzetti Laval, Québec	Vice-président fiscalité et Contrôleur corporatif Groupe Canam inc.
Michel Lafrance Ville de Saint-Lin des Laurentides, Québec	Vice-président Structal, Charpente lourde
Richard Moisan Mont St-Hilaire, Québec	Vice-président, vérification et contrôle interne Groupe Canam inc.
Joël Nadeau Saint-Gédéon-de-Beauce, Québec	Vice-président Canam, Poutrelles et tablier métallique
Daniel Paillé Knowlton, Québec	Vice-président et chef de la direction financière Groupe Canam inc.
Luc Pelland Beaconsfield, Québec	Président, Solicor et vice-président, approvisionnements Groupe Canam inc.
Raymond Pomerleau Longueuil, Québec	Trésorier Groupe Canam inc.
Claude Provost Ville de Saint-Georges, Québec	Vice-président, ressources humaines Groupe Canam inc.
Jean Thibodeau Laval, Québec	Président, Technyx et vice-président, services informatiques Groupe Canam inc.
Richard Vincent Westmount, Québec	Vice-président, recherche et développement Groupe Canam inc.

Au cours des cinq dernières années, les membres de la haute direction ont tous occupé leur poste actuel ou un autre poste au sein de l'entreprise indiquée en regard de leur nom ou d'une société remplacée par celle-ci, à l'exception de M. Pierre Arcand qui, avant janvier 2001, était vice-président et directeur général de Sodisco inc.; de M. Louis Guertin qui, avant décembre 2000, était vice-président affaires juridiques et secrétaire de Vidéotron Communications inc.; de M. Daniel Paillé qui, avant juillet 2001, était premier vice-président et chef de la direction financière de SGF inc., et de M. Luc Pelland qui, avant avril 2002, était directeur général de Westburne Québec, division électricité.

7.3 Titres détenus

Au 31 décembre 2004, les administrateurs et membres de la direction collectivement étaient propriétaires, directs ou indirects, de 13 497 106 actions subalternes à droit de vote et 5 150 000 actions à droit de vote multiple représentant respectivement 39,5 % et 100 % du nombre total d'actions de chaque catégorie de titres comportant droit de vote.

7.4 Interdiction d'opérations, faillites, amendes ou sanctions

À la connaissance de la Société, aucun administrateur ou membre de la haute direction de la Société n'est à la date de cette notice annuelle ni n'a été, au cours des 10 exercices financiers précédents, administrateur ou membre de la haute direction d'une autre société (y compris la Société) qui, pendant qu'il exerçait cette fonction, (i) a fait l'objet d'une interdiction d'opérations ou d'une ordonnance semblable ou s'est vu refuser le droit de se prévaloir de toute dispense prévue par la législation en valeurs mobilières pendant plus de 30 jours consécutifs, y compris suivant la cessation de sa fonction relativement à un événement alors qu'il exerçait la fonction, ou (ii) a fait faillite, a fait une proposition concordataire en vertu de la législation sur la faillite ou l'insolvabilité, a été poursuivie par ses créanciers, a conclu un concordat ou un compromis avec eux, a intenté des poursuites contre eux, a pris des dispositions ou fait des démarches en vue de conclure un concordat ou un compromis avec eux ou pour laquelle un séquestre, un séquestre-gérant ou un syndic de faillite a été nommé pour détenir ses biens, y compris au cours de l'exercice financier suivant la cessation de sa fonction avec la société, à l'exception (i) de M. Marcel Dutil qui siégeait au conseil d'administration de Total Containment, Inc. lorsque cette société s'est placée sous la tutelle du chapitre 11 du titre 11 (*Bankruptcy*) du *United States Code* le 4 mars 2004, et (ii) de M. Paul Gobeil, un administrateur de la Société, qui siégeait au conseil d'administration de BridgePoint International Inc. et de sa filiale en propriété exclusive, BridgePoint International (Canada) Inc., jusqu'au 12 novembre 2001. BridgePoint International (Canada) Inc. a déposé le 25 janvier 2002 une proposition concordataire à ses créanciers et le 31 janvier 2002 la Bourse de Toronto a avisé BridgePoint International Inc. qu'elle suspendait les transactions sur les titres de la société.

7.5 Conflits d'intérêts

Le paragraphe 3.2 de la rubrique « Description narrative des activités – profil général » à la présente notice annuelle décrit un placement de la Société dans Finloc inc., société dont le propriétaire véritable, direct ou indirect, des actions comportant droit de vote est M. Marcel Dutil. Finloc inc., et certaines autres sociétés dont M. Marcel Dutil est le propriétaire véritable, direct ou indirect, des actions comportant droit de vote, fournissent des services tels que le financement d'équipements spécialisés et la location de biens immeubles à la Société. Ces opérations ont lieu dans le cours normal des affaires ou, le cas échéant, ont été autorisées par le conseil d'administration de la Société. De l'avis de la direction de la Société, ces opérations ont eu lieu aux conditions du marché comme si elles avaient été négociées à distance. Le comité de vérification a pour mandat de revoir une fois l'an ces opérations.

RUBRIQUE 8 - LITIGES EN COURS

Il existe diverses actions en justice et réclamations en cours contre la Société. Ces poursuites sont communes dans le cours des activités de la Société et, dans certains cas, aucune provision n'a été prévue. Même s'il est impossible de prévoir ou de déterminer l'issue de ces litiges, la direction estime que ces poursuites, dans l'ensemble, n'entraîneront pas de dommages pécuniaires qui pourraient nuire de façon importante à l'exercice des activités de la Société.

RUBRIQUE 9 - MEMBRES DE LA DIRECTION ET AUTRES PERSONNES INTÉRESSÉES DANS DES OPÉRATIONS IMPORTANTES

9.1 Vente de Manac

Le 28 juin 2004, la Société complétait la vente des actifs de sa division Manac et des actions de Manac Trailers USA, Inc., filiale américaine en propriété exclusive de la Société, à Manac inc., une société dont les actionnaires sont Litud inc. (20%), Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (40%) ainsi que Société Financière Bourgie (1996) inc. et Les Partenaires de Montréal, société en commandite (40%).

Litud inc. est une société dont l'unique actionnaire est M. Charles Dutil, président de la division Manac et de Manac Trailers USA, Inc. au moment de la vente. M. Charles Dutil est le fils de M. Marcel Dutil, le président du conseil et chef de la direction de la Société. M. Marcel Dutil est propriétaire, direct ou indirect, de 28,3% des actions subalternes à droit de vote et de 100% des actions à droit de vote multiple de la Société. M. Charles Dutil est propriétaire, direct ou indirect, de 14 200 actions subalternes à droit de vote de la Société.

Société Financière Bourgie (1996) inc. est une société contrôlée par M. Pierre Bourgie, un administrateur de la Société. M. Pierre Bourgie est propriétaire, direct ou indirect, de 10,4% des actions subalternes à droit de vote de la Société. M. Bourgie est également propriétaire, direct ou indirect, de 47% des parts détenues par les commanditaires et 33 % des parts du commandité de Les Partenaires de Montréal. MM. Marcel Dutil et Robert Parizeau, un administrateur de la Société, sont chacun propriétaires, direct ou indirect, de 1,96 % des parts des commanditaires de Les Partenaires de Montréal. M. Parizeau est propriétaire, direct ou indirect, de 40 000 actions subalternes à droit de vote de la Société.

La date effective de la vente est le 25 avril 2004. Le prix de vente de la transaction se chiffre à 66 511 000 \$, dont 58 541 635 \$ était payable comptant et le solde par l'émission par Manac inc. à la Société de 5 000 000 actions de catégorie « C » et de 2 969 365 actions de catégorie « D » du capital-actions de Manac inc. Le montant de la transaction excluait les équipements, le terrain et la bâtisse de l'usine d'Orangeville, en Ontario, fermée à l'été 2003, et demeurent la propriété de la Société. Un comité indépendant du conseil d'administration de la Société a statué que la considération offerte en vertu de cette transaction était équitable du point de vue financier pour la Société. Le comité indépendant s'est, entre autres, appuyé un avis sur le caractère équitable préparé par BMO Nesbitt Burns inc.

Les actifs de Manac Trailers USA, Inc. avaient été acquis par celle-ci au mois d'août 2002 pour le prix de 4 500 000 \$US. Un prix de 5 529 760 \$ a été alloué à ces actifs dans la répartition du prix de vente des actifs de la division Manac et des actions de Manac Trailers USA, Inc. lors de leur vente à Manac inc.

Les actions de catégorie « C » de Manac inc., dont la valeur à la date de la transaction était de 5 000 000 \$, ont fait l'objet pour fins comptables d'une radiation par la Société. Ces actions ne comportent aucun dividende et sont rachetables à certaines conditions. Les actions de catégorie « D » ont une valeur de 2 969 365 \$, ne comportent aucun dividende et sont rachetables par Manac inc. à un montant égal aux sommes déboursées par celle-ci pour honorer les réserves relatives aux garanties du fabricant et les réserves relatives au financement de semi-remorques

prises en charge par la Société à la clôture de la transaction. Au 31 décembre 2004, la Société ne détenait plus que 1 758 336 actions de catégorie « D » de Manac inc.

En parallèle à cette transaction, la Société s'est engagée auprès de Financement d'Équipement GE Canada S.E.N.C., à cautionner un prêt à terme d'un montant de 25 000 000 \$ consenti à Manac inc. Ce cautionnement prendra fin le 31 décembre 2006 dans la mesure où Manac inc. n'est pas en défaut aux termes de son prêt et qu'elle a respecté certains ratios financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2006. Le cautionnement, le cas échéant, demeurera en vigueur jusqu'au remboursement complet du prêt. Au 31 décembre 2004, le solde du prêt était de 23 625 000 \$.

Les adresses des individus mentionnés à la description de la « vente de Manac » sont :

Pierre Bourgie	Société Financière Bourgie (1996) inc. 1980, boul. René-Lévesque Ouest Montréal (Québec) H3H 1R6
Charles Dutil	Manac inc. 2275, 107 ^e Rue Ville de Saint-Georges (Québec) G5Y 8G6
Marcel Dutil	Groupe Canam inc. 270, chemin du Tremblay Boucherville (Québec) J4B 5X9
Robert Parizeau	Aon Parizeau inc. 1801, av. McGill Collège, bureau 550 Montréal (Québec) H3A 3P3

9.2 Placement dans Finloc inc.

Référence est faite au texte du paragraphe 7.5 de la rubrique 7 « Administrateurs et dirigeants » à la présente notice annuelle.

RUBRIQUE 10 - AGENTS DE TRANSFERT ET AGENTS CHARGÉS DE LA TENUE DES REGISTRES

L'agent de transfert et agent chargé de la tenue des registres des actions subalternes à droit de vote de la Société est la Société de fiducie Computershare du Canada, 1500, University, suite 700, Montréal, Québec, H3A 3S8. La Société de fiducie Computershare du Canada a également des bureaux à Toronto, en Ontario.

RUBRIQUE 11 - CONTRATS IMPORTANTS

11.1 Vente de Manac

Référence est faite à la rubrique 9 « Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes » à la présente notice annuelle pour une description de la transaction relative à la vente de la division Manac de la Société et des actions de Manac Trailers USA, Inc.

11.2 Placement dans Finloc inc.

Référence est faite au texte du paragraphe 7.5 de la rubrique 7 « Administrateurs et dirigeants » à la présente notice annuelle.

RUBRIQUE 12 - INTÉRÊT DES EXPERTS

Dans le cadre de la vente de la division Manac et des actions de Manac Trailers USA, Inc. (voir la rubrique 9 de la présente notice annuelle), le comité indépendant du conseil d'administration de la Société chargé d'évaluer la transaction s'est appuyé sur un avis sur le caractère équitable préparé par BMO Nesbitt Burns inc. Au moment où elle rendait son avis, BMO Nesbitt Burns inc. était propriétaire, direct ou indirect, de moins de 1% des actions subalternes à droit de vote en circulation de la Société.

RUBRIQUE 13 – RENSEIGNEMENTS SUR LE COMITÉ DE VÉRIFICATION

Composition

Le comité de vérification est composé de Mme Élane Beaudoin et de MM. André Bérard, Pierre Lortie et Robert Parizeau. Chacun des membres du Comité est indépendant et possède des compétences financières au sens du Règlement 52-110.

Compétences financières

Chacun des membres du comité de vérification de la Société possède une bonne maîtrise des principes comptables généralement reconnus et est en mesure de comprendre des états financiers d'une ampleur et d'un degré de complexité généralement comparables aux problèmes de comptabilité qui pourraient raisonnablement être soulevés dans les états financiers de la Société. La présente section décrit plus en détails comment chacun des membres a acquis ces compétences financières.

Élane Beaudoin. Mme Beaudoin est administratrice de sociétés. Elle est titulaire d'un baccalauréat en comptabilité de l'Université du Québec, ainsi que d'un baccalauréat en commerce de l'Université McGill. Elle est membre de l'Ordre des Comptables Agréés du Québec.

En plus de sa formation universitaire, Mme Beaudoin a acquis, à titre entre autre de vérificatrice d'entreprises chez Coopers & Lybrand, des compétences en matière de vérification. Elle a aussi, pendant plus de neuf ans, été présidente et directrice générale de la compagnie manufacturière Unifix inc.

Elle compte quatre années d'expérience à titre de membre de comités de vérification, acquises auprès de LMS Medical Systems Ltd, Beaudier inc., Hebdo litho inc., Publications Allan inc. et Brome Lake Boating Club.

André Bérard. M. Bérard est administrateur de sociétés. Il est détenteur d'un brevet de l'Institut des banquiers canadiens et est titulaire de deux doctorats honoris causa, qui lui ont été décernés par l'Université d'Ottawa en 1991 et par l'École des Hautes Études Commerciales de l'Université de Montréal en 1999.

Au cours des plus de quarante années qu'il a passées à Banque Nationale du Canada, il a occupé diverses fonctions, dont celle de président du conseil et chef de la direction, poste qu'il a occupé pendant douze ans.

Durant les 15 dernières années, M. Bérard agit ou a agi à titre de membre des comités de vérification de Groupe BMTC inc., Kruger inc., Groupe Saputo inc., Société financière Bourgie inc., Banque Saradar France, Vasogen inc., BCE inc., Fondation MacDonald Stewart, Noranda inc., Banque Nationale du Canada et Bombardier inc.

Pierre Lortie. M. Lortie occupe le poste de président du comité de transition de l'agglomération de Montréal. Il est détenteur d'une maîtrise en administration des affaires de l'Université de Chicago.

Au cours d'une carrière de plus de douze ans chez Bombardier inc., M. Lortie a occupé diverses fonctions, dont celles de président et chef de l'exploitation de Bombardier Capital et, plus récemment, celle de président et chef de l'exploitation de Bombardier Transport. Chez Bombardier Capital, il avait la responsabilité d'assurer les contrôles internes et l'exactitude des informations financières et des informations et divulgations requises par la US Securities and Exchange Commission, Bombardier inc. étant un émetteur inscrit sur le marché américain.

Il a aussi occupé les fonctions de président et chef de la direction de Provigo inc. ainsi que de président de la Bourse de Montréal. À ce titre, il avait la responsabilité de la vérification comptable de plusieurs courtiers en valeurs mobilières ainsi que de la conformité des rapports financiers et autres divulgations requises par les critères d'inscription à la Bourse et les lois sur les valeurs mobilières.

M. Lortie est administrateur de l'Institut des comptables du Canada et de Lyrtech inc.

Robert Parizeau. M. Parizeau est président du Conseil de Aon Parizeau inc. Il est titulaire d'un diplôme de l'École des Hautes Études Commerciales, obtenu en 1957.

Au cours de sa carrière, M. Parizeau a acquis des compétences en matière de vérification des sociétés ouvertes et privées. Il a occupé le poste de chef de la direction de Sodarcan Inc. Il possède plus de quinze ans d'expérience à titre de membre d'un comité de vérification. Il est membre des comités de vérification de Power Corporation et de Gaz Métro. Il est président des comités de vérification d'Assurance-vie Banque Nationale, de SCOR compagnie de réassurance du Canada et de Van Houtte inc. Il a aussi été membre des comités de vérification de Banque Nationale du Canada et de Financière Banque Nationale.

Charte du comité de vérification

La charte du comité de vérification établit les rôles et responsabilités du comité de vérification de la Société. Une copie de cette charte est jointe au présent document en tant qu'annexe A.

Politiques et procédures en matière d'approbation des services rendus par les vérificateurs

Le comité de vérification a adopté au mois de novembre 2004 une politique concernant l'étendue des services rendus par les vérificateurs externes. Cette politique interdit à la Société d'engager les vérificateurs externes pour fournir certains services non liés à la vérification, soit la tenue de livres ou autres services liés aux registres comptables ou aux états financiers, la conception et la mise en place de systèmes d'information financière, les services d'évaluation, l'émission d'une opinion sur le caractère équitable du prix offert ou rapports sur les apports en nature, les services actuariels, les services d'impartition de la vérification interne, les fonctions de gestion, les ressources humaines, les services de courtage, de conseil en placement ou de preneur ferme, les services juridiques ainsi que les services d'experts non reliés à la vérification. La politique prévoit exceptionnellement la possibilité pour la Société de retenir les services des vérificateurs externes pour accomplir des services non liés à la vérification, autres que les services interdits, à condition que ces services aient été approuvés par le comité de vérification.

Une copie de la politique concernant l'étendue des services rendus par les vérificateurs externes peut être obtenue sans frais, sur demande présentée au secrétaire corporatif de la Société, au 270, chemin du Tremblay, Boucherville, Québec, J4B 5X9.

Honoraires pour les services du vérificateur externe (ventilés par catégorie)

Le tableau suivant présente les honoraires facturés par les vérificateurs externes de la Société, PricewaterhouseCoopers, pour les exercices terminés les 31 décembre 2003 et 2004. Ces chiffres incluent les honoraires facturés par PricewaterhouseCoopers pour des services rendus à des filiales de la Société.

Catégorie d'honoraires	2004	2003
	(\$ canadiens)	(\$ canadiens)
Honoraires de vérification	402 600	381 185
Honoraires liés à la vérification	144 377	43 965
Honoraires liés à des services de fiscalité	207 880	202 447
Autres honoraires	73 116	- - -
Total	827 973	627 597

« **Honoraires de vérification** » incluent les honoraires totaux versés à PricewaterhouseCoopers pour la vérification des états financiers consolidés annuels et autres vérifications et dépôts réglementaires.

« **Honoraires liés à la vérification** » incluent les honoraires totaux versés à PricewaterhouseCoopers pour des services reliés aux honoraires de vérification, notamment la vérification des régimes de retraite, la consultation relativement aux normes de comptabilité et de divulgation financière.

« **Honoraires liés à des services de fiscalité** » incluent les honoraires totaux versés à PricewaterhouseCoopers pour la conformité aux lois en matière d'impôt, les conseils d'ordre fiscal de même que les services consultatifs et de planification fiscale dans le cadre de la préparation des déclarations d'impôt de la Société, de taxes sur le capital et de taxes de vente.

« **Autres honoraires** » incluent les honoraires totaux versés à PricewaterhouseCoopers pour tous les services autres que ceux décrits ci-haut, notamment les services de vérification diligente dans le cadre d'acquisitions.

RUBRIQUE 14 – RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Des renseignements complémentaires concernant la Société sont disponibles sur Internet, sur le site Web de la système électronique de données, d'analyse et de recherche SEDAR (www.sedar.com) ainsi que sur le site Web de la Société (www.groupecanam.ws).

La Société fournira des exemplaires des documents suivants à toute personne ou société qui en fera la demande à cet égard au service des communications ou au secrétaire de la Société, au 270, chemin Du Tremblay, Boucherville (Québec) J4B 5X9 :

a) lorsque les titres de la Société font l'objet d'un placement aux termes d'un prospectus simplifié ou d'un prospectus simplifié provisoire (i) un exemplaire de la notice annuelle de la Société et une copie de tout document, ou les pages pertinentes de tout document, intégrés par renvoi dans la notice annuelle, (ii) un exemplaire des états financiers comparatifs de la Société pour son exercice financier terminé le plus récent et de tout rapport des vérificateurs y afférent ainsi qu'un exemplaire des états financiers trimestriels les plus récents de la Société qui ont été présentés, s'il y a lieu, pour toute période après la fin de son exercice le plus récent, (iii) un

exemplaire de la circulaire de sollicitation de procurations par la direction de la Société à l'égard de sa plus récente assemblée annuelle des actionnaires au cours de laquelle des administrateurs ont été élus ou un exemplaire de tout document préparé en lieu et place de cette circulaire, le cas échéant, et (iv) un exemplaire de tout autre document intégré par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire ou le prospectus simplifié et qui n'a pas à être fourni aux termes de (i) à (iii) ci-dessus; ou

b) à tout autre moment, un exemplaire de tout document mentionné en a) (i) à (iii) ci-dessus pourvu que la Société puisse exiger le paiement de frais raisonnables si la demande est faite par une personne ou une société qui n'est pas un porteur de titres de la Société.

Des renseignements supplémentaires, y compris l'information sur la rémunération des administrateurs et des dirigeants ainsi que les prêts qui leur ont été consentis, le cas échéant, le nom des principaux porteurs de titres de la Société et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre de plans de rémunération sous forme de titres de participation, l'endettement des principaux porteurs des titres de la Société et les intérêts des initiés dans des transactions importantes, le cas échéant, sont présentés, pour l'exercice financier 2004, dans la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de la Société relative à l'assemblée annuelle des actionnaires du 27 avril 2005, laquelle circulaire sera déposée séparément par la Société via SEDAR au mois de mars 2005. D'autres informations financières, notamment les états financiers consolidés vérifiés pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004 et le rapport de gestion y afférent, ont été déposés séparément par la Société via SEDAR.

ANNEXE A

GROUPE CANAM INC.

Charte du comité de vérification

Cette Charte établit les rôles et responsabilités du comité de vérification de Groupe Canam inc. (la « Société »). Les rôles et responsabilités décrits à cette Charte doivent en tout temps être exercés conformément à la législation et la réglementation auxquelles sont assujetties la Société et ses filiales.

COMPOSITION :

Le comité de vérification est composé de quatre administrateurs de la Société qui sont tous indépendants de la Société et qui possèdent des compétences financières. Le quorum pour toute réunion du comité est fixé à deux administrateurs.

« Indépendant » signifie une personne qui n'a pas de relation importante, directe ou indirecte, avec la Société. Une relation importante s'entend d'une relation qui, de l'avis du conseil d'administration, pourrait raisonnablement entraver l'exercice du jugement indépendant d'un membre du comité.

« Compétences financières » signifie la capacité de lire et de comprendre un jeu d'états financiers qui présentent des questions comptables d'une ampleur et d'un degré de complexité comparables dans l'ensemble à ceux des questions dont on peut raisonnablement penser qu'elles seront soulevées par les états financiers de la Société.

Les responsabilités du comité de vérification s'étendent à la Société et ses filiales.

OBJECTIFS :

Les objectifs du comité de vérification sont les suivants:

- assister le Conseil d'administration dans l'accomplissement de ses fonctions et particulièrement de s'assurer que la direction de la Société s'acquitte de ses responsabilités en ce qui a trait:
 - ❖ à la production d'informations financières fiables;
 - ❖ à l'identification des principaux risques de l'entreprise et à la mise en place des systèmes appropriés permettant la gestion de ces risques;
 - ❖ à l'intégrité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de la Société;

- ❖ à la conformité de la Société vis-à-vis des bourses, des autorités gouvernementales ainsi que de la législation et de la réglementation; et
- ❖ à une politique de communication avec les actionnaires et le public en général;
- établir un lien de communication efficace entre le Conseil d'administration, la direction, les vérificateurs externes et internes;
- renforcer la position d'indépendance des vérificateurs externes et internes;
- s'assurer de l'intégrité des rapports financiers publiés.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS ;

1. RAPPORTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le comité de vérification (le « comité ») doit faire rapport périodiquement sur les résultats des examens entrepris et présenter les recommandations au Conseil d'administration.

2. INFORMATION FINANCIÈRE

- 2.1 Le comité examine les états financiers annuels vérifiés et le rapport de gestion annuel de la Société et recommande leur adoption au Conseil d'administration.
- 2.2 Le comité examine les états financiers et les rapports de gestion intermédiaires de la Société et recommande leur adoption au Conseil d'administration.
- 2.3 Le comité examine les communiqués concernant les résultats annuels et intermédiaires de la Société et recommande leur adoption au Conseil d'administration.
- 2.4 Outre les états financiers annuels et intermédiaires, les rapports de gestion intermédiaires et annuels de la direction, le comité examine, recommande au Conseil d'administration pour approbation ou, selon le cas, approuve tous les documents contenant de l'information financière, vérifiée ou non, avant leur publication et notamment les prospectus et la notice annuelle.
- 2.5 Le comité s'assure de la mise en place de procédures adéquates pour examiner la communication au public, par la Société, de l'information financière extraite ou dérivée de ses états financiers, autre que l'information financière aux paragraphes 2.1, 2.2 et 2.3 ci-devant, et apprécie périodiquement l'adéquation des procédures.
- 2.6 Le comité examine les rapports du vérificateur externe.

- 2.7 Le comité examine, avec la direction de la Société et le vérificateur externe, les différentes politiques comptables et les changements qu'on y propose ainsi que les différentes estimations effectuées par la direction pouvant avoir un impact important sur l'information financière.
- 2.8 Le comité examine, avec la direction de la Société et le vérificateur externe, toutes les décisions importantes prises au sujet de l'évaluation ou de la présentation de l'information financière.
- 2.9 Le comité examine le traitement comptable des opérations importantes ou hors du cours normal.
- 2.10 Le comité s'assure qu'il y a coordination entre la Société et les membres de la direction avec les bourses de valeurs, les autorités gouvernementales et le vérificateur externe.

3. CONTRÔLE INTERNE

- 3.1 Le comité s'assure, par le biais de communications avec le vérificateur externe et le vérificateur interne, de l'efficacité des contrôles internes et de la fiabilité des informations financières divulguées.
- 3.2 Le comité se tient informé, auprès des vérificateurs externe et interne, de toute faiblesse des systèmes pouvant entraîner des erreurs ou irrégularités aux niveaux de l'information financière produite, des dérogations aux politiques comptables de la Société et des lois et règlements applicables.
- 3.3 Le comité s'assure de l'efficacité de la coordination entre la vérification interne et la vérification externe.
- 3.4 Le comité revoit périodiquement l'organigramme de la direction financière et les circonstances entourant les départs du membre de la direction responsable des finances et de tout autre employé important du secteur des finances qui participe au processus de l'information financière, ainsi que les nominations des personnes dans ces postes.
- 3.5 Le comité examine les aspects financiers et comptables des transactions entre apparentées.

4. VÉRIFICATION INTERNE

- 4.1 Le comité examine et approuve le mandat du vérificateur interne.

- 4.2 Le comité apprécie le degré d'indépendance du vérificateur interne par rapport aux dirigeants et autres employés du secteur des finances de la Société et ses filiales. Le vérificateur interne relève du chef de la direction de la Société. Il est indépendant vis à vis des autres dirigeants de la Société. À cet égard, le comité rencontre au moins une fois l'an le vérificateur interne hors la présence des dirigeants de la Société.
- 4.3 Le comité révisé le plan annuel de vérification interne et suggère des mandats ou études, s'il le juge nécessaire.
- 4.4 Le comité revoit les recommandations du vérificateur interne, incluant les commentaires de la direction, et révisé les mesures correctives prises par cette dernière.

5. VÉRIFICATION EXTERNE

- 5.1 Le vérificateur externe est indépendant de la Société, ses administrateurs, dirigeants et employés. Il fait rapport directement au comité. Le comité peut, en tout temps, communiquer directement avec le vérificateur externe. À cet égard, il rencontre au moins une fois l'an le vérificateur externe hors la présence des dirigeants de la Société.
- 5.2 Le comité examine le mandat et le budget des honoraires du vérificateur externe et en recommande l'approbation au Conseil d'administration.
- 5.3 Le comité recommande au Conseil d'administration la nomination du ou des vérificateurs externes en vue d'établir ou de délivrer un rapport de vérification ou de rendre d'autres services de vérification, d'examen ou d'attestation de la Société.
- 5.4 Le comité approuve les services non liés à la vérification que le vérificateur externe de la Société peut rendre à la Société et ses filiales, le tout conformément à la Politique et procédures pour les services du vérificateur externe.
- 5.5 Le comité surveille et examine l'ensemble des travaux du vérificateur externe, ses plans de vérification, ses honoraires, les résultats de ses vérifications ainsi que les mandats spéciaux qui lui sont confiés.
- 5.6 Le comité doit être informé des cas où la direction de la Société a demandé des opinions qui relèvent du mandat du vérificateur externe à un cabinet d'experts-comptables autre que celui nommé à titre de vérificateur externe.
- 5.7 Le comité s'assure que le vérificateur externe a obtenu la coopération des employés et dirigeants de la Société. À cet égard, le comité résout les désaccords entre la direction de la Société et le vérificateur externe au sujet de l'information financière.

- 5.8 Le comité examine la lettre post-vérification ou lettre de recommandation du vérificateur externe ainsi que les réactions de la direction et les mesures prises par la direction en réaction aux lacunes constatées.
- 5.9 Le comité discute avec le vérificateur externe de l'acceptabilité et de la qualité des principes comptables de la Société.
- 5.10 Le comité s'assure de la bonne performance du vérificateur externe.
- 5.11 Le comité examine les questions reliées au remplacement du vérificateur externe, le cas échéant.
- 5.12 Le comité examine et approuve les politiques d'embauche ou de rétention de services par la Société à l'égard des associés, des salariés et anciens associés et salariés du vérificateur externe actuel et ancien de la Société.

6. PLAINTES

- 6.1 Le comité établit une procédure concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes reçues par la Société au sujet de la comptabilité, des contrôles internes ou de la vérification.
- 6.2 Le comité établit une procédure concernant l'envoi confidentiel, sous le couvert de l'anonymat, par les salariés de la Société de préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou de vérification.

7. GÉNÉRAL

- 7.1 Le comité peut retenir, aux frais de la Société, les services d'avocats indépendants et de tous autres conseillers qu'il juge nécessaire pour exercer ses fonctions. Le comité peut fixer la rémunération de ces personnes.

Adopté. 24 février 2005